

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Marne

Assemblée Générale 2024



A l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2023
- Rapport d'activité
- Fixation des prix 2024/2025 (adhésion territoire, timbres de validation, prix de bracelets, contribution dégâts, contrat de service),
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2024/2025
- Présentation des budgets prévisionnels 2024/2025 et validation du budget 24/25
- Vote des résolutions
- Questions diverses

VOTE ELECTRONIQUE :

Nombre de territoires votants 177 pour 2 452 voix et 192 chasseurs individuels pour 192 voix soit 2 644 voix au total exprimées

Compte Rendu Assemblée Générale 2023

L'Assemblée Générale est organisée avec des votes électroniques en raison d'une participation plus importante lors des AG dématérialisées.

L'ensemble des documents d'information ont été mis en ligne au préalable.

Le retour des votes est le suivant : Nombre de territoires votants 196 pour 2 663 voix et 295 chasseurs individuels pour 295 voix soit 2958 voix exprimées.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2022 est validé à la majorité.

Les rapports financiers 2021/2022 et les comptes clos au 30/06/2022 sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

La résolution n°1 donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution n°2 concerne l'affectation des différents résultats.

Les 2 résolutions sont approuvées à la majorité des votants.

Les tarifs de timbres, adhésion territoire, contrat de services et bracelets cervidés pour la saison 2023/2024 sont validés à la majorité.

Les dates d'ouverture et de fermeture 2023/2024 sont validées à la majorité.

Concernant la proposition de prix du bracelet sanglier et de la contribution dégâts pour la saison 2023/2024, la proposition 1 avec un bracelet SAI à 30 €, un TGG à 5 € est retenue avec 2 216 voix (contre 650 voix pour la proposition 2 avec un bracelet SAI à 40 € et il y a 92 abstentions). Le budget prévisionnel 2023/2024 de la proposition 1 est ainsi validé à la majorité des suffrages exprimés.

Concernant les questions officielles :

Question 1 : Concernant la gestion des grands cervidés, L'Assemblée Générale a validé à la majorité la réponse a) (2 053 voix contre 571 pour la réponse b et 334 pour la réponse c) qui était de reconduire la gestion proposée et validée à l'AG 2022 avec un bracelet unique de male sur tout le département et un bracelet Biche-Faon-Daguet

Question 2 : à la question L'Assemblée Générale souhaite t'elle que les détenteurs de plans de chasse des 4 zones des Dhuits s'expriment sur la possibilité de regroupement de leurs Unités actuelles dans le but de mutualiser les dégâts ? la majorité (1 486 voix) s'abstient (contre 550 voix, pour 922)

Question 3 : Suite aux positions de l'Administration concernant le futur SDGC, la Fédération des Chasseurs avait appelé à cesser la chasse au 15 février. Aujourd'hui les discussions semblent bloquées avec les partenaires : L'Assemblée Générale a validé à la majorité (1 353 voix) le maintien de la position quant à l'agrainage et aux autres mesures du SDGC mais en reprenant la chasse au 1^{er} juin (1 097 contre 508 abstention)

Question 4 : Dans le cadre de sa politique de prévention des dégâts et de bonus pour les chasseurs volontaires, la Fédération des chasseurs propose que tous les bracelets sangliers prélevés entre le 1^{er} juin et le 15 août 2023 (déclarés sur l'Espace Adhèrent sous 48h) soient décomptés pour le calcul de la contribution dégâts correspondant à l'exercice dégâts 23/24.

Un export des réalisations sera fait le 17 août 2023 pour servir de base à ce décompte.

L'Assemblée Générale approuve cette proposition à la majorité des voix exprimées (1 771 voix pour, 925 contre et 262 abstention).

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2366

Contre = 43

Abstention = 235

Thomas CORVASCE

Rapport moral 2023/2024

Quelques chiffres de l'année 22/23 :

1 546 demandeurs de plan de chasse en 2022/2023

6 305 chasseurs

Une équipe restreinte : 4 techniciens, 1 chargé de missions, 2 secrétaires et une directrice

1 401 dossiers définitifs dégâts pour 1 414 ha détruits en 2021/2022 **et 2 113 449 € d'indemnisations payés aux agriculteurs.**

Des suivis maintenus : comptages grand gibier (5 695 animaux dénombrés pour 25 espèces différentes), comptages ISNEA (près de 272 500 oiseaux observés et 10 800 km parcourus), des suivis sanitaires avec le réseau SAGIR,

Des études menées sur le sanglier avec la clôture de l'étude sur les déplacements des sangliers et conséquences en termes de dégâts agricoles.

Continuité des opérations d'aménagements du territoire avec les plantations de haies (10 000 m plantés cette saison soit plus de 19 000 arbres), la continuité des implantations de bandes enherbées (12 900 m) mais également 9 vergers éco-citoyens et 3 mares.

Des opérations sur la sécurité avec l'édition d'une affiche A3 sur l'angle de 30 ° et les mesures à respecter en battues, 11 SMS sécurité envoyés aux 6 500 chasseurs du département au cours de la saison et des formations décennales en présentiel en plus des formations en distanciel possible.

Une communication accrue vers nos chasseurs avec les supports habituels tels que le Chasseur Haut-Marnais ou Facebook mais également des opérations spécifiques grand public comme lors du Festival de la Photo animalière de Montier en Der. Le message étant toujours de faire connaître la Fédération, de faire comprendre les actions de chasseurs et de faire accepter la chasse souvent méconnue.

La sécurité mis de nouveau en avant dans toutes les communications : affiches, chasseur haut marnais mais aussi SMS ! les administratrices et administrateurs ont délocalisé de nombreuses formations décennales.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023/2024



LA GESTION DES ESPECES

A. Evolution des populations de Grand Gibier

Tableau de prélèvements 2023/2024 (avril) HORS PARC

ESPECES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS
Cerf CEM 2	57	42
Cerf CEM 1	213	158
Cerf CEM	37	47
Cerf CEI	8	4
Biche	724	388
Faon	432	279
Chevreuil	17 355	12 365
SAI	17 172	13 785

918 grands cervidés réalisés pour 1 471 attribués (62 %), ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'an dernier (en 22/23 : 1 027 grands cervidés réalisés pour 1 530 attribués (environ 67 %).

Concernant les chevreuils, 12 365 sont réalisés sur 17 355 attribués (environ 71 %) (en 22/23 : 12 835 chevreuils réalisés sur 17 066 attribués soit 75%).

13 785 sangliers réalisés sur 17 172 attribués (soit 80 % de réalisation) (en 22/23 : 12 060 réalisés sur 17 564 attribués soit 69 %)

B. Suivis et Comptages grand gibier

Comptages

On ne dénombre pas moins de 30 zones de comptages dont 10 pour le cerf et 19 sur les oiseaux migrateurs.

Près de 300 000 animaux dénombrés pour plus de 50 espèces différentes.

Continuité des suivis d'Indicateurs de Changement Ecologique

Depuis 2016, un mode de suivi, reconnu scientifiquement, des populations de cervidés a été mis en place sur la zone d'Auberive. Ce sont les ICE, 3 familles d'Indicateurs prenant en compte l'abondance des populations, la condition des individus et la pression sur la flore.

- Les Indicateurs d'Abondance (comptage) : Indice Nocturne pour le cerf et Indice Kilométrique Voiture pour le chevreuil.
- Les Indicateurs de Performance (santé des individus) : Longueur de patte arrière des chevillards et faons.
- Les indicateurs de pression sur la flore (consommation des cervidés) : Indice d'Abrouissement et Indice de Consommation.

L'analyse et le croisement de ces indices permettront de dégager une tendance des populations en relation avec leur milieu afin d'adapter les attributions.

Le GIC d'Auberive s'est ainsi lancé dans cette voie avec de nombreux partenaires en appliquant les différents protocoles.

Pour l'Indice Nocturne :

- plus de 250 bénévoles
- près de 1 000 heures de bénévolat
- et environ 2 100 km parcourus

Depuis 2018, le massif d'Arc en Barrois-Châteauvillain emboîte le pas avec la mise en place de l'Indice Nocturne pour les grands cervidés. 6 circuits ont été créés avec la même rigueur d'échantillonnage et seront prospectés 4 fois durant le mois de mars.

L'**objectif** principal de la mise en application de ce mode de suivi scientifique est de **partager des données qui seront reconnues par les différentes parties** et donc de fixer plus facilement des plans de chasse.

Suivis sanitaires

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat OFB/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986. En 2023, 13 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose. Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Général et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

C. Bilan UNUCR 2023/2024

CATEGORIE	REUSSITES	ECHECS	CONTROLES	TOTAL
CERFS	42	58	62	162
CHEVREUILS	83	49	20	152
SANGLIERS	210	249	118	577
Autres	1	1		2
TOTAL	336	357	220	911



25 conducteurs ont été appelés cette saison.

Le nombre de recherches a légèrement baissé par rapport à l'an passé où il y en avait eu 911

Le pourcentage de chevreuils recherchés reste encore faible !

La formation des jeunes chiots est aussi très importante pour la relève ...



A. Tableau de prélèvements 2023/2024 de Petit Gibier

Sur la base des bilans de prélèvements transmis par les territoires, la Fédération a établi ce tableau pour la petite faune.

**Résultat provisoire du retour carnets bécasse au 09/04/24*



ESPECES	TOTAL
Bécasse*	176
Caille des blés	28
Lapin	37
Lièvre	842
Pigeon ramier	8 433
Canard colvert	1 495
Autres canards	201
Perdrix	563
Faisan	1 851
Tourterelle des bois	120
Blaireau	430

B. Bilan des espèces nuisibles ou susceptibles d'être classées nuisibles



ESPECES	Prélèvements à la CHASSE 23/24	Captures par PIEGEAGE 22/23
Renard	2 364	208
Fouine	57	77
Martre	78	42 (relâchées)
Putois	29	8 (relâchés)
Rat musqué	75	8
Ragondin	3 756	486
Corbeau	1 261	173
Corneille	677	
Pie	419	8 (relâchées)
Etourneau	3 385	-

On observe une diminution encore importante du nombre de piégeurs actifs et un fléchissement marqué du nombre de captures.

Le manque d'attestations de dommages et le faible nombre de captures compliquent d'années en années le classement de certaines espèces nuisibles.

C. Des comptages de la faune sauvage

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment grand gibier pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment grand gibier pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

Depuis 2016, la fédération a voulu intégrer l'ISNEA, Institut Scientifique Nord Est Atlantique, né de la volonté de 9 Fédérations Départementales des Chasseurs de se regrouper afin de mener des études scientifiques sur les oiseaux migrateurs.

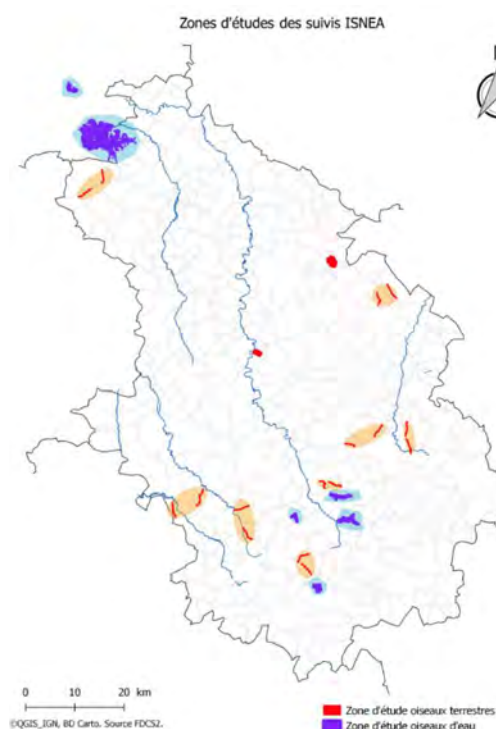
Les objectifs scientifiques de la fédération à travers l'ISNEA sont multiples :

- Améliorer la connaissance scientifique sur les oiseaux migrateurs (fiabilité des données)
- Evaluer l'état de conservation des oiseaux pour les maintenir chassables
- Mener des suivis toutes espèces à partir de protocoles reconnus (MNHN ou ONCFS)
 - Valorisation scientifique des données à travers des publications scientifiques de haut niveau dans des revues cotées internationalement
 - Mener des expertises sur les différentes méthodes d'acquisition de données : porter un regard critique sur les chiffres annoncés par les opposants



Les objectifs stratégiques de l'ISNEA sont multiples :

- Défense de la chasse et des chasseurs, notamment des oiseaux migrateurs
- Défense des dates de chasse et des espèces sensibles (ex : moratoire)
- Renforcer le rôle des chasseurs dans la contribution scientifique au-delà du rôle de l'ONCFS
- Apporter un soutien aux problématiques locales (ex : dérangement en zone Natura 2000)



La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne adhère depuis 2016 et cela représente :

- 44 comptages pour les oiseaux d'eau et 65 comptages pour les oiseaux terrestres
- **Plus de 100 journées de terrain** (réalisées par des services civiques avec l'appui d'un technicien de la FDC et les scientifiques d'ISNEA)
- **Plus de 270 heures de d'observation**
- Pour **près de 100 km² de surface couverte**

Pour les comptages 2023/2024 réalisés par Camille DUBOIS et Martha BARRAULT, ce sont :

- **184 805 oiseaux d'eau** contre 216 385 l'an passé (sarcelles, milouins, nettes rousse ...) dont certaines espèces remarquables : Garrots à œil d'or, Cygnes chanteur et pygargue à queue blanche et 7 800 km parcourus,
- **49 342 migrateurs terrestres** (grives, alouettes des champs, pigeons ramiers...) contre 45 972 l'an passé.
- **7 630 Oiseaux communs** contre 10 122 l'an passé (Mésanges, Sittelle, Pinson ...) et 1 742 km parcourus.

Les oiseaux sont d'excellents indicateurs de l'état de l'environnement, les gardes de notre nature. Leur étude nous permet de connaître l'état général de nos écosystèmes et de notre environnement.

La baisse des effectifs de certaines espèces d'oiseaux peut se révéler être une catastrophe. La surveillance des populations est essentielle pour pouvoir détecter la cause de leur déclin pour en faire une priorité en ce qui concerne la conservation. Que ce soit pour nous et pour tous les êtres vivants, le suivi et le maintien des populations d'oiseaux ainsi que leurs habitats seront la garantie d'un environnement sain et dynamique.

Sous l'impulsion des comptages ISNEA, il y a depuis plusieurs années, un suivi régulier des états des populations, principalement par le dénombrement régulier des individus. L'institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA) a pour objectif de mettre en œuvre des études et des programmes de recherche scientifique de haute valeur afin de mieux comprendre le fonctionnement écologique et la biologie des organismes vivants, dans le but de promouvoir une gestion durable des espèces et des habitats naturels (Source : ISNEA.eu).

SUIVI DE LA MIGRATION DES OISEAUX TERRESTRES

Le programme de suivi de la migration active diurne des oiseaux terrestres a débuté sur l'année 2016-2017. Il se déroule depuis huit ans, à quelques jours près, du 10 octobre au 10 novembre, au moment de la migration postnuptiale des oiseaux. Le suivi est réalisé suivant un protocole homogène et stable assurant une standardisation des résultats sur les deux sites étudiés.

Les deux communes concernées pour la saison 2023-2024, étaient Riaucourt, qui possède un passage migratoire très actif, et Germisay. Respectivement, ce sont 49342 oiseaux pour 32 espèces différentes contre 45972 oiseaux pour 35 espèces différentes qui ont été observées durant ces suivis.

Ces suivis d'oiseaux migrateurs terrestres ont permis d'inventorier de nombreuses espèces comme le milan royal, le pinson des arbres, l'alouette des champs, le pipit farlouse ou encore les grives draines, litornes, mauvis et musciennes.

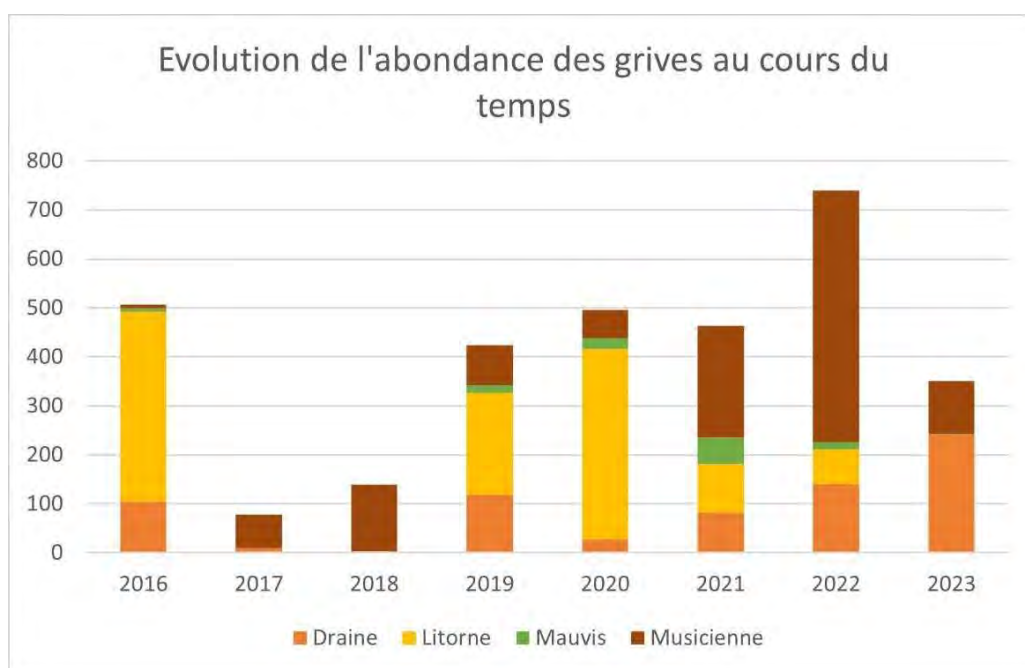


Figure 1 : Graphique de l'évolution de l'abondance des grives au cours du temps

Nous allons nous pencher sur l'abondance d'individus pour chacune des grives lors de la migration au cours de ces huit dernières années dans le département.

On remarque que l'abondance des grives sur le territoire va suivre des variations (augmentation ou diminution) au fil des ans mais pourtant les populations de grives restent maintenues. Ces fluctuations enregistrées, notamment en 2017, 2018 ou 2023 où une diminution du nombre d'individus relevés est observée, peuvent s'expliquer de différentes façons. Pour rappel, leur migration est due aux chutes des températures dans leurs aires de répartition naturelles, provoquant la raréfaction des ressources alimentaires.

La première possibilité serait un retard dans leur migration ou une migration partielle dû à des températures plus douces dans les pays d'origine des grives (Russie, Scandinavie, Ecosse, Estonie). Des conditions climatiques défavorables ou idéales lors de leur migration en Haute-Marne, ont pu entraîner une difficulté à dénombrer le passage des individus, expliquant alors les observations.

Plus en détail, en 2017 les températures en Russie et en Scandinavie sont restées assez douces limitant la migration des grives musiciennes. Cette même année, en Ecosse et en Estonie, des températures similaires ont été relevées retardant le départ pour les autres grives. En 2017, on peut donc déduire un décalage général de la période migratoire pour l'ensemble de ces espèces.

En 2023, bien que les températures aient été plus chaudes que les moyennes de saison, ce qui aurait dû repousser la migration, il a été observé une forte raréfaction de la ressource alimentaire pour les grives draines et musiciennes. Celles-ci ont alors été contraintes d'entamer leur migration dès le mois d'octobre.

Les grives litornes et mauvis quant à elles, ont repoussé leur migration. Seulement, depuis l'arrivée d'une vague de froid globale au cours de ce dernier mois, réduisant leur ressource alimentaire, les grives ont migré. En effet, de grands rassemblements de litornes ont été observés dans les milieux ouverts.

Suivi hivernal des oiseaux communs

Le suivi hivernal des oiseaux communs suit un protocole qui se déroule sur deux mois, décembre et janvier. Il a pour objectif d'observer la répartition et l'abondance des populations d'oiseaux hivernants sur le territoire. Pour se faire, il est nécessaire de parcourir un transect de 3 kilomètres sur lequel chaque contact visuel ou auditif avec un oiseau est pris en compte.

Il est important de noter qu'au lancement de ce protocole, en 2016/2017, seulement 8 sites étaient comptés, contre 9 en 2020/2021 et 10 depuis 2021/2022. Chacun des sites comporte deux transects, hormis le site de Louze qui n'en comporte qu'un seul.

Cette année ce sont 7 630 individus qui ont été comptés contre près de 10 000 l'an passé. Les résultats révèlent une forte démarcation de deux sites, Val-de-Meuse et Louze, avec un nombre d'observations nettement supérieur aux autres. Respectivement se sont 1821 et 1702 individus qui ont été observés [Tableau 1]. Une autre démarcation, moins flagrante, est également révélée pour les sites de Montier-en-Der et Choilly-Dardenay où 922 et 861 observations ont été effectuées [Tableau 1].

Lieux	Transect 1.1	Transect 1.2	Transect 2.1	Transect 2.2	TOTAL
Louze	1294	408	0	0	1702
Liffol	38	182	58	63	341
Charmes	204	254	192	17	667
Is-en-Bassigny	267	44	149	33	493
Brennes	203	29	54	63	349
Rochetaillée	166	105	0	72	343
Montier	67	122	16	717	922
Val-de-Meuse	536	784	334	167	1821
Aubepierre	96	0	35	0	131
Choilly-Dardenay	97	262	250	252	861
TOTAL	2968	2190	1088	1384	7630

Tableau 1 : Totaux des SHOC sur les 10 sites suivis en 2023 - 2024

Depuis 8 ans, la période et le protocole de suivi des sites est identique, ce qui permet de constater que les effectifs fluctuent grandement au cours du temps, que ce soit par le nombre d'individus contactés, mais également par la diversité d'espèces présentes.

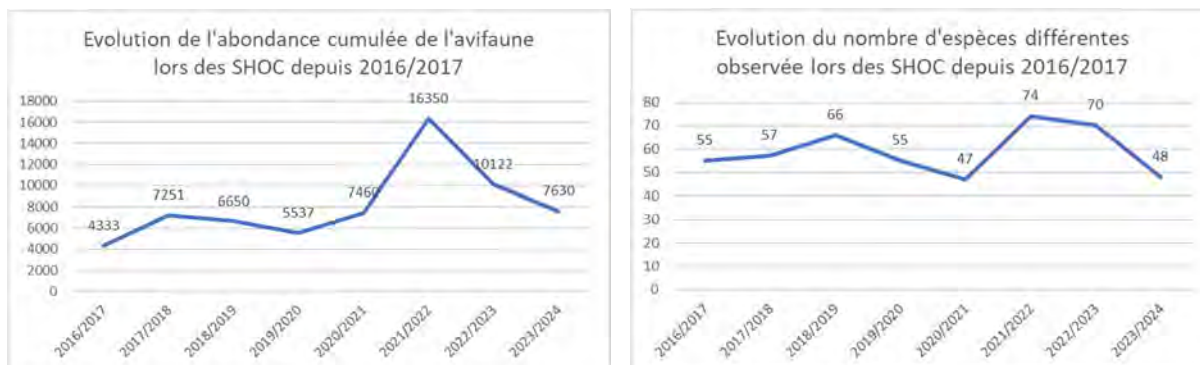


Figure 2 : Graphique de l'évolution de l'abondance cumulée de l'avifaune lors des SHOC depuis 2016 - 2017

Figure 3 : Graphique de l'évolution du nombre d'espèces différentes observées lors des SHOC depuis 2016 - 2018

Les fluctuations observées peuvent être liées à différents facteurs, dont notamment l'ajout de trois nouveaux sites à partir de l'année 2020/2021. Cette nouveauté a principalement permis une augmentation dans l'abondance de l'avifaune observées au cours des quatre dernières périodes [Figure 2 et 3].

Toutefois, les phénomènes météorologiques restent ce qui impacte grandement les résultats. En effet, les périodes marquées par de fortes pluies à répétition, comme ce fut le cas en 2020/2021 et 2023/2024, sont associées à des pics de diminution. On constate que les données récoltées sont plus ou moins identiques autant sur l'abondance que sur la diversité de l'avifaune observée [Figure 2 et 3]. Cette similarité, nous pouvons l'expliquer en 2023/2024 par des complications comme des changements de plannings, absences d'oiseaux ou encore une impossibilité de report d'un comptage pour un transect notamment, Aubepierre-sur-Aube, dues aux précipitations de ces deux derniers mois. Cela a donc entraîné une perte de données récoltées et peut venir expliquer que les résultats soient en grande diminution par rapport aux deux années précédentes [Figure 2 et 3].



Figure 4 : Graphique représentant l'abondance des oiseaux par sites lors des SHOC pour l'année 2023 - 2024

Malgré les conditions météorologiques défavorables, les résultats nous permettent de constater une importante abondance d'avifaune à Louze, qui est pourtant le seul site à ne comporter qu'un seul transect. On constate également cette tendance pour le site de Val-de-Meuse [Figure 4].

Ainsi, cette année différentes espèces remarquables ont pu être observées comme l'élanion blanc, le pinson du nord, le pic épeichette ainsi que le busard Saint-Martin.

Suivi hivernal des oiseaux d'eau

Ce suivi concerne la migration hivernale des oiseaux d'eau présents sur le territoire. Il y a sept sites différents qui sont concernés : les lacs de Langres (lac de La Vingeanne, lac de La Liez, lac de Charmes et lac de La Mouche), l'étang d'Aigremont, le lac du Der - Chantecoq ainsi que les ballastières (situées dans le département de la Marne). Leur suivi se réalise suivant un protocole divisé en deux étapes ; la première, qui s'étend d'octobre à décembre, consiste à réaliser un comptage unique chaque milieu de mois. La seconde, quant à elle, s'étend de janvier à mars et consiste à réaliser un comptage tous les cinq jours. Seul le lac du Der est inventorié une fois par mois d'octobre à février.

Le lac du Der

Le lac du Der, étant l'un des plus grands lacs artificiels d'Europe, est un haut lieu ornithologique, qui, de par sa superficie accueille de nombreuses espèces chaque année. Cette année, ce sont 121 892 oiseaux d'eau qui ont été recensés d'octobre à février.

Pendant la migration, différents critères conditionnent la diversité et l'abondance d'individus sur le site. Notamment le niveau d'eau du lac qui va permettre à des espèces comme les anatidés de bénéficier de ressources alimentaires suffisantes. Dans le cas des sarcelles d'hiver, elles vont préférentiellement se nourrir au niveau de zones où la hauteur d'eau ne dépasse pas 25 cm. Elles vont consommer des racines, tiges, feuilles et graines de végétaux immergés ou sur les berges.

On va donc pouvoir observer une abondance de l'effectif des sarcelles qui va fluctuer en fonction du niveau d'eau du Lac. En effet, le nombre d'individus présents est très important sur tel et tel mois là où le niveau est encore faible. On constate ensuite une forte diminution de leur présence dès que le niveau remonte [Tableau 2].

Pour fuir les périodes de froid et de hauteur d'eau, une partie de ces canards de surface va donc continuer sa migration vers des zones plus propices à leur alimentation.

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Vol eau lac (millions de M ³)	90	70	97	140	200
Effectif de Sarcelle d'Hiver	20 321	/	/	16 203	1 349

Tableau 2 : Tableau représentant l'évolution de la population de sarcelle d'hiver sur le lac du Der en fonction du volume d'eau du lac

Au cours de nos comptages, différentes espèces remarquables ont pu être observées comme l'aigle impérial, le combattant varié, le cygne chanteur, le garrot à œil d'or, le grèbe esclavon, la macreuse brune, le fuligule milouinan, la spatule blanche, le plongeon imbrin ainsi que les oies rieuses et oies des moissons.

Les Ballastières

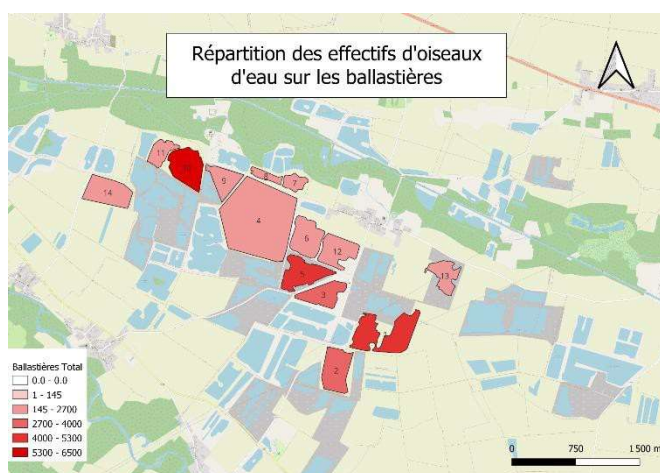
Situées à proximité du Der, les ballastières sont des sites artificiels créés par l'homme dans le but d'exploiter les gravats présents dans le sol. À la fin de leur exploitation, la présence d'une nappe affleurante ainsi que d'un sol imperméable permettent la rétention de l'eau dans ces carrières. Elles finissent par se végétaliser offrant ainsi des conditions idéales à l'installation d'une grande diversité d'espèces : foulque macroule, canard colvert, nette rousse, fuligules, ...

À l'origine seuls l'exploitation de nouvelles carrières et la présence des carpestes engendrent un dérangement dans les milieux. Pourtant aujourd'hui, ils subissent de nombreuses pressions anthropiques telles que la pêche, l'exploitation solaire (projet en cours), et plus récemment, la chasse.

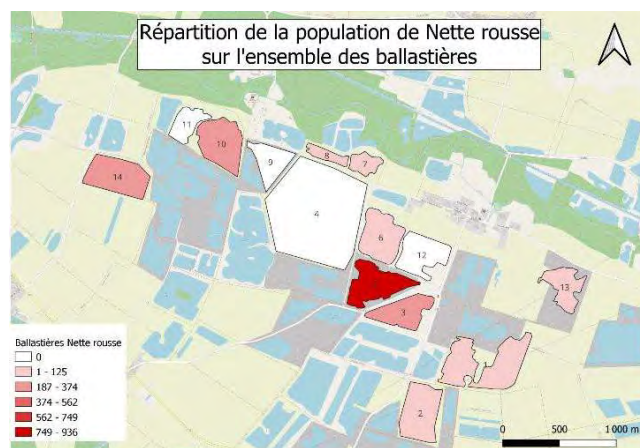
Nous avons pu constater cette pression lors de nos comptages par un changement comportemental des individus présents sur le site. En effet, ces derniers sont devenus très sensibles au moindre dérangement. Ce stress chez les oiseaux a certainement été causé par une potentielle ouverture de la chasse sur le secteur. On avance cette supposition après avoir retrouvé des cartouches aux abords des ballastières lors de nos comptages et notamment autour de celle porteuse du projet d'installation des panneaux solaires.

Ces nouvelles pressions représentent un enjeu envers toutes les espèces qui y résident et dans leur suivi. D'autant plus, que le nombre de ballastières augmente constamment d'années en années sur le site de Matignicourt-Goncourt. Ainsi, chaque ballastière devient importante car elles proposent différents paramètres de taille, de profondeur, de ressources alimentaires mais également de zones de repos idéales pour les espèces hivernantes ou en halte migratoire.

Aujourd'hui, ces sites sont de réelles zones stratégiques pour la migration des oiseaux d'eau. Cette importance se traduit dans les chiffres, ce sont 30 253 individus qui ont été comptabilisés en 2023/2024 avec une nette évolution des effectifs des populations présentes [Carte 1 et figure 5].



Carte 1 : Cartographie de la répartition des effectifs d'oiseaux d'eau sur les ballastières de Matignicourt-Goncourt (51) lors des comptages 2023 - 2024



Carte 2 : Cartographie des effectifs de la population de Nette rousse sur les ballastières de Matignicourt-Goncourt (51) lors des comptages 2023 - 2024

Figure 7 : Graphique représentant le nombre d'oiseaux terrestres par espèce lors des comptages de 2023 - 2024

Aussi, la situation géographique du site constitue un atout majeur. En effet, il se situe à quelques kilomètres au sud du Lac du Der et à une vingtaine de kilomètres des ballastières de Matignicourt-Goncourt. Ces deux sites, notamment le Lac du Der, sont connus pour leur importance ornithologique car il s'agit de lieux de reproduction, d'hivernage. La proximité de l'étang constitue alors une étape migratoire majeure pour de nombreux oiseaux.

De ce fait, un site Natura 2000, directive oiseaux a été mis en place sur la totalité de l'étang. Il est également inclus dans le site RAMSAR couvrant la totalité du Lac du Der. Ainsi, c'est un site sur lequel sont réalisés différents inventaires : suivis des oiseaux terrestres et d'eau.

Le protocole pour les oiseaux terrestres se réalise sur un transect de 1,1 km présentant différents milieux : prairie tempérée et humide, champs, haies buissonnantes et arborées ainsi que des roselières. Ces derniers abritent une grande diversité d'espèces, en effet ce sont 28 espèces d'oiseaux terrestres qui ont été comptabilisés en 2023/2024. Pour les oiseaux d'eau, le protocole de comptage est identique à celui des inventaires réalisés sur les autres sites aquatiques. Différents points répartis le long de ses rives permettent de comptabiliser l'avifaune présente.

Concernant les effectifs d'individus observés, on constate pour les oiseaux d'eau un pic de présence à partir de Février, correspondant au début de leur période d'hivernage [Figure 8]. Au niveau des oiseaux terrestres, la tendance observée est inversée. Le pic de présence est sur la période d'octobre et novembre au moment de la migration [Figure 9]. Également, le peu de résultat présenté de décembre à janvier est dû à un comptage altéré par les crues de l'étang, rendant le site difficile d'accès [Figure 8 et 9].

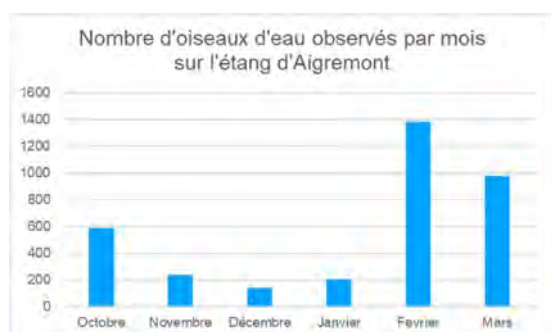


Figure 8 : Graphique représentant le nombre d'oiseaux observés par mois lors des comptages de 2023 – 2024



Figure 9 : Graphique représentant le nombre d'oiseaux terrestres observés par mois lors des comptages de 2023 - 2024

Cette année, différentes espèces remarquables ont pu être observées **comme le pygargue à queue blanche, le garrot à œil d'or, le héron garde-bœuf et la spatule blanche.**

Lac de Langres

Les quatre lacs de Langres possèdent une très grande richesse ornithologique du fait de leurs caractéristiques particulières qui répondent aux différents besoins de nombreuses espèces [Figure 10]. Ils sont situés aux quatre points cardinaux autour de la ville de Langres ; au nord on retrouve le lac de la Liez, au sud le lac de la Vingeanne, à l'est le lac de Charmes et à l'ouest le lac de la Mouche. Chacun d'entre eux est couverts par des ZNIEFF de type 1 et le lac de la Mouche est également compris dans une ZNIEFF de Type II.



Figure 10 : Graphique représentant le nombre d'espèces présentes sur les différents lacs de Langres lors des comptages 2023-2024

Au total, en 2023/2024, ce sont 29 033 oiseaux comptés sur les quatre lacs. On constate sur ces relevés que les lacs de Charmes et de la Vingeanne possèdent la plus forte diversité spécifique des quatre sites étudiés. Cela est dû au fait que ces derniers proposent une grande diversité de milieux et de nombreuses zones peu profondes, offrant d'excellentes conditions d'accueil aux oiseaux d'eau.



Figure 11 : Graphique représentant l'effectif total des espèces présentes sur les quatre lacs de Langres pour les comptages 2023-2024

On a pu constater au fil de nos comptages une démarcation de certaines espèces sur l'ensemble des lacs [Figure 11]. Celle la plus présente est la foulque macroule étant une espèce déterminante ZNIEFF, cela démontre la richesse des habitats et zones humides présents sur le territoire. L'autre espèce qu'on a le plus retrouvée est le canard colvert, qui est la plus commune des canards. Malgré les différences environnementales de chacun des lacs on la retrouve en grand nombre sur tous les sites, on dit alors qu'elle est ubiquiste. Toutefois, des facteurs jouent sur les variations de ces effectifs. En effet, ajoutées aux conditions naturelles, les activités anthropiques réalisées sur les lacs ou leurs abords vont impacter les effectifs présents.

Lac de La Vingeanne

Situé sur les communes de Villegusien-le-Lac et Longeau-Percey, le lac de La Vingeanne à une superficie de 199 hectares et une profondeur maximale de 10 mètres. Les activités pratiquées sur ce lac sont nombreuses. On y retrouve en effet une base nautique permettant la pratique de la voile. Il est également possible de s'y baigner. Les rives du lac sont également propices à une forte activité. En effet, randonnée, trottinette électrique et VTT sont nombreux.

Composé de deux baies marécageuses, il constitue une zone d'accueil propice pour les différents oiseaux d'eau qui y séjournent notamment lors de la migration. Il est également constitué d'une digue qui sépare le lac en deux parties. La première, où débouche la Vingeanne, est la plus sauvage. En effet, cette partie n'est pas fréquentée par les activités nautiques et humaines. Les oiseaux peuvent donc évoluer sans crainte de dérangement. Cette partie a une hauteur d'eau très fluctuante et peut parfois se retrouver en assec et seule la rivière reste présente, comme ce fut le cas cette année. Il y a également d'autres zones du lac qui présentent une végétation basse avec une profondeur en haut très faible, ce qui est favorable pour l'alimentation de certaines espèces. En plus de cela, les rives du lac sont peuplées par différents cortèges floristiques. On y retrouve des roselières, des haies arbustives et arborées ainsi que des prairies, apportant différents habitats.

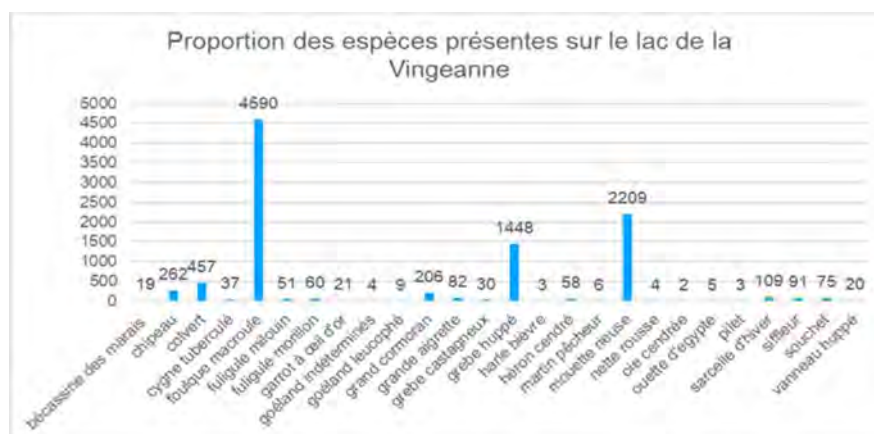


Figure 12 : Graphique représentant les effectifs des différentes espèces présentes sur le lac de la Vingeanne lors des comptages de 2023 - 2024

L'espèce la plus présente sur le lac de la Vingeanne est la foulque macroule, avec près de 4 600 individus comptés. On retrouve ensuite la mouette rieuse, 2 200 individus, suivis du grèbe huppé, 1448 individus [Figure 12].

Lac de Charmes

Situé sur les communes de Charmes, Changey et Bannes, le lac de Charmes s'étend sur une surface de 197 hectares et sa profondeur maximale est d'environ 15 mètres. Les activités pratiquées sur ce lac sont nombreuses. On y retrouve notamment la pêche, la randonnée, les sports nautiques ainsi que la baignade. Cependant, le troisième bassin du lac est classé en zone naturelle protégée et, de ce fait, les activités énoncées précédemment n'y sont pas admises. Cela fait donc de ce bassin une réserve particulièrement favorable pour l'ornithologie.

Ce lac est composé de trois baies et d'une autre baie marécageuse :

La baie la plus à l'ouest est dédiée à un usage touristique, le bassin du milieu est réservé à la pêche et le dernier bassin, à l'est, est une zone naturelle protégée, notamment pour sa richesse ornithologique. Cette dernière baie est reliée à une zone marécageuse, faisant partie intégrante du lac lorsque le niveau de l'eau est élevé. Le troisième bassin du lac est celui dont le niveau d'eau est le plus fluctuant. En effet, au moment de la mi-saison, ce qui laisse des espaces peu profonds à la végétation apparente permettant ainsi aux oiseaux de se nourrir.

Les berges du lac sont composées de différents milieux propices à l'installation de diverses espèces. On y retrouve notamment des milieux arborés, des roselières, des digues artificielles ainsi que des milieux ouverts composés essentiellement de sables et graviers.

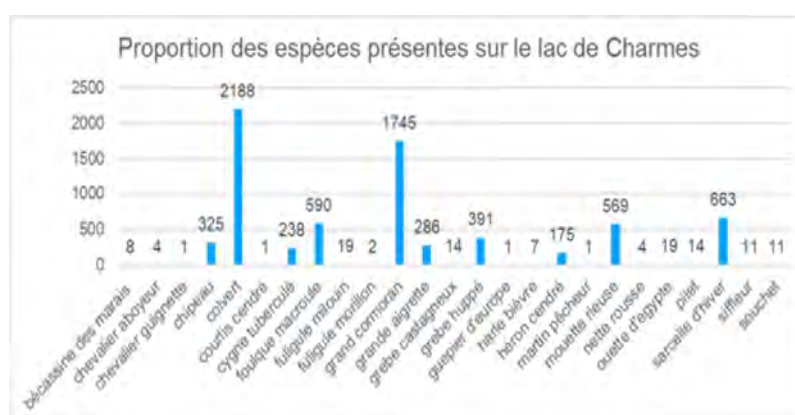


Figure 13 : Graphique représentant les effectifs des différentes espèces présentes sur le lac de Charmes lors des comptages de 2023 - 2024

L'espèce la plus présente sur le lac de Charmes est le canard colvert avec près de 2 200 individus comptés. On retrouve ensuite le grand cormoran avec près de 1 750 individus. Les autres espèces présentes ne sont pas majoritaires mais restent en bons effectifs sur la zone. On retrouve la sarcelle d'hiver (663 individus), la foulque macroule, (590 individus), ainsi que la mouette rieuse (569 individus).

Lac de La Liez

Situé sur la commune de Peigney, le lac de La Liez est le plus grand des quatre lacs, avec une superficie de 290 hectares avec une profondeur maximale d'environ 15 mètres. Les activités pratiquées sur ce lac sont nombreuses. En effet, on y retrouve différentes activités nautiques, des plages dédiées à la baignade, des zones de pêche mais également des activités terrestres comme la randonnée ou le VTT. De plus, un camping et une forte activité forestière se trouvent aux abords du lac.

Les berges du lac de la Liez sont recouvertes de différents cortèges floristiques. On y retrouve de la végétation herbacée, arbustive et arborée. Ces différentes strates permettent d'apporter abris et nourritures aux oiseaux présents sur le lac. On y retrouve notamment de nombreuses roselières ainsi qu'une baie moins profonde abritant de nombreux individus de différentes espèces.



Figure 14 : Graphique représentant les effectifs des différentes espèces présentes sur le lac de la Liez lors des comptages de 2023 - 2024

Sur le lac de la Liez, on remarque qu'une espèce se démarque nettement des autres. Il s'agit du canard colvert, avec près de 2 900 individus comptés [Figure 14]. D'autres espèces sont présentes en grand nombre. Il s'agit de la sarcelle d'hiver (803 individus), du grèbe huppé (659 individus) et de la foulque macroule (678 individus) [Figure 14].

Lac de La Mouche

Situé sur la commune de Saint-Ciergues, le lac de la Mouche se déploie sur une superficie de 94 hectares, a une profondeur maximale de 22 mètres et est retenu par un barrage construit dans les années 80. Il s'agit du plus petit des quatre lacs de Langres. Les activités pratiquées sur ce lac sont la randonnée, la pêche ainsi que la plongée. En effet, aucune autre activité nautique n'y est pratiquée et la baignade y est interdite.

Avec les activités limitées, le lac de La Mouche est un lieu favorable pour l'avifaune. En effet, celle-ci retrouve toutes les ressources nécessaires à sa survie mais s'y retrouve également peu dérangée. On retrouve sur les rives de ce lac différents milieux dont de grandes roselières, idéales qui permettent à la faune présente sur le lac d'y trouver refuge.

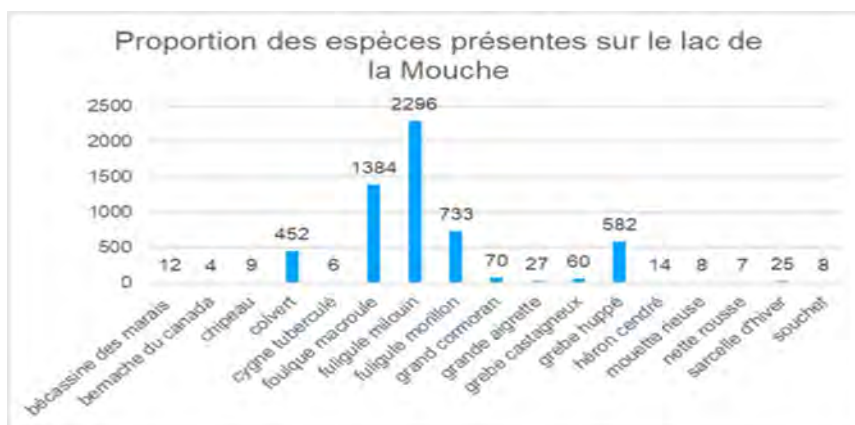


Figure 15 : Graphique représentant les effectifs des différentes espèces présentes sur le lac de la Mouche lors des comptages de 2023 - 2024

Sur le lac de la mouche, ce sont, au total, 5 espèces qui se détachent. La première, nettement au-dessus des autres est le fuligule milouin, avec près de 2 300 individus comptés [Figure 16]. Nous avons constaté que cette espèce est peu présente sur les autres lacs. La seconde espèce est la foulque macroule, avec près de 1 400 individus comptés [Figure 16]. Les autres espèces qui se détachent sont le fuligule morillon (733 individus), le grèbe huppé (582 individus) et le canard colvert (452 individus) [Figure 16].

Cette année, différentes espèces remarquables ont pu être observées comme la nette rousse, le garrot à œil d'or ainsi que le plongeon arctique.

Suivi temporel des oiseaux communs (SHOC)

Le suivi temporel des oiseaux communs est un protocole réalisé durant deux mois, avril et mai, qui a pour objectif d'observer les variations spatiales et temporelles d'abondance des oiseaux nicheurs de France pendant la période de reproduction.

Pour réaliser ce protocole, il est nécessaire de réaliser 10 points d'écoute sur un carré de 2 kilomètres de côté. Ces 10 points doivent être prospectés à chaque passage dans le même ordre. Ce protocole s'appuie principalement sur des contacts auditifs plus que visuels.

Ce protocole a été mis à jour par le Muséum National d'Histoires Naturelles en 2024 pour permettre de répondre à la problématique de modifications comportementales liées au changement climatique. Ainsi, cela permet d'obtenir de nouvelles données plus représentatives des changements actuels. Cette mise à jour intègre désormais un passage supplémentaire à réaliser sur le mois de mars.

Il est important de noter qu'au lancement de ce protocole, en 2016/2017, seulement 8 sites étaient comptés, contre 9 en 2020/2021 et 10 depuis 2021/2022. De plus, le protocole n'a pas pu être réalisé pour l'année 2019/2020 à cause du COVID-19.

Cette année, les tendances observées sur les courbes ci-dessous sont restées identiques, même avec l'ajout de nouveaux sites. (Louze et Choilley-Dardenay) [Figure 16 et 17].



Figure 16 : Graphique représentant le nombre d'espèces observées au cours des STOC lors des comptages depuis 2017-2017



Figure 17 : Graphique représentant le nombre total d'oiseaux comptés lors des STOC depuis 2016-2017

Au cours de ces différents comptages, effectués sur ces 6 dernières années, différentes espèces remarquables ont pu être observées. :

Pour l'année 2016/2017, on retrouve l'autour des palombes, le bouvreuil pivoine, les fauvettes babillantes et grisettes, le loriot d'Europe, la pie-grièche écorcheur ainsi que le traquet motteux [Figure 18].

Pour l'année 2017/2018, on retrouve le bouvreuil pivoine, le grosbec casse-noyaux, le loriot d'Europe, la pie-grièche écorcheur, le serin cini ainsi que la tourterelle des bois [Figure 18].

Pour l'année 2018/2019, on retrouve le bouvreuil pivoine, le busard des roseaux, le faucon pèlerin, la fauvette grisette, le grosbec casse-noyau, le pic cendré, la pie-grièche écorcheur, la tourterelle des bois ainsi que le traquet motteux [Figure 18].

Pour l'année 2020/2021, on retrouve le busard Saint-Martin, la cigogne noire, le faucon crécerellette, le grosbec casse-noyaux, le loriot d'Europe, le pic noir, le torcol fourmilier ainsi que le traquet motteux [Figure 18].

Pour l'année 2021/2022, on retrouve le bouvreuil pivoine, le busard des roseaux et le busard Saint-Martin, la caille des blés, l'épervier d'Europe, le faucon pèlerin, la fauvette babillarde, le gobemouche noir, le grosbec casse-noyaux, l'hypolaïs icterine et l'hypolaïs polyglotte, la locustelle tachetée, le loriot d'Europe, le pic cendré et le pic noir, la pie-grièche écorcheur, la tourterelle des bois ainsi que le traquet motteux [Figure 18].

Pour l'année 2022/2023, on retrouve, l'autour des palombes, le bouvreuil pivoine, le busard cendré et le busard Saint-Martin, l'épervier d'Europe, la fauvette à lunette et la fauvette babillarde, le grosbec casse-noyaux, le loriot d'Europe, pic épeichette, la pie-grièche écorcheur, le pipit spioncelle ainsi que la tourterelle des bois [Figure 18].



Figure 18 : Graphique représentant le nombre d'oiseaux observés par site et par année lors des STOC depuis 2016-

GESTION DES ESPACES

D. Aménagements du territoire

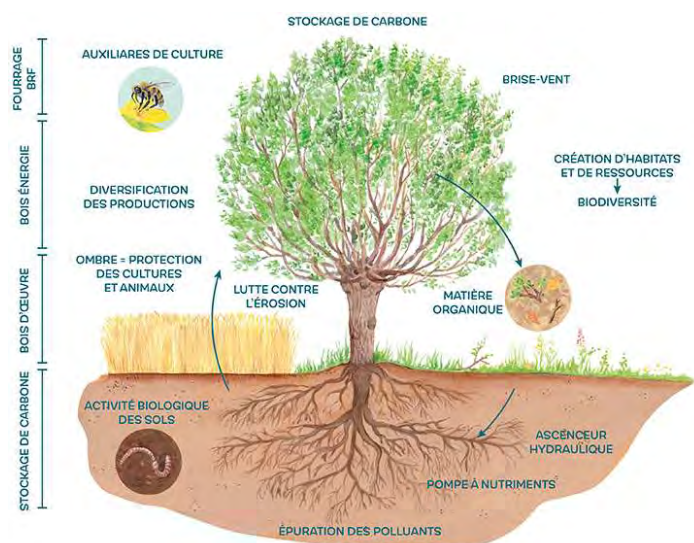
Plantation de haies



Les haies jouent un rôle majeur dans la préservation de nos écosystèmes. Elle présente des caractéristiques propres et accueille une importante biodiversité.

Depuis un grand nombre d'années, les courbes du paysage évoluent, les haies qui étaient autrefois de simples outils de segmentation des milieux agricoles sont aujourd'hui devenues un élément du bocage multifonctionnel.

Celles-ci s'inscrivent dans l'environnement grâce à leurs multiples fonctions.



Véritable réservoir de biodiversité, la haie a le pouvoir d'épurer les eaux de ruissellement et de les limiter. En effet, elle participe à l'infiltration des eaux dans le sol, à freiner leur parcours, à limiter leur volume par absorption partielle, évitant ainsi toutes érosions ou inondations des sols, et cela, de façon naturelle. Sans oublier, qu'elles permettent également de limiter le transport par l'eau des produits phytosanitaires. Ainsi une haie bien réfléchie dans son aménagement peut former un barrage contre les dégâts naturels ou issus de l'anthropisation des milieux.

De plus, la haie est un élément paysager, faisant partis de la trame verte qui constitue un outil de conservation de la biodiversité.

Offrant de nombreux refuges diversifiés (arbres creux, bois mort, nids, terriers...), une source d'alimentation importante, mais aussi des corridors biologiques, elle abrite une riche diversité d'espèces, corrélée notamment à son âge, son mode de gestion et à son environnement. Ce sont des espèces comme les oiseaux, les mammifères, les insectes, les arachnides, les mollusques et les myriapodes qui sont présents.

La disparition de cet habitat contribue à l'érosion de la biodiversité, face à ce constat la fédération a décidé de protéger les haies existantes et d'en accroître le linéaire en créant de nouveaux projets de plantation de haies chaque année sur le territoire.



L'ensemble des haies implantées sont constitués de 4 strates différentes (herbacées, buissonnantes, arbustives et arborescentes).

Parmi ces strates, on retrouve des arbres dits « haut jet » (fruitiers, chêne, merisier, hêtre et bien d'autres...), des arbustes (saule, aubépine, bourdaine, cornouiller sanguin, églantier...) et de petits arbustes buissonnants comme la viorne, le noisetier, le sureau...

La diversification des essences permet de fournir une diversité d'habitats et de ressource dans l'espace et le temps.

Au cours de l'année 2023/2024, on ne recense pas moins de **9416 m** de haies implantées sur 19 communes du territoire Haut-Marnais. Ce sont des communes comme Savigny, Troischamps, Laville aux bois, Vesaigues-sous-Lafauche, Avrecourt, Changey, Chamouilley, Saint-Blin, Blessonville, Mareilles, Brethnay, Leffonds, Vouécourt, Maconcourt, Droyes, Goncourt, Bologne, Blumeray, Harréville les Chanteurs et Langres qui ont eu l'opportunité de bénéficier de ce projet.

L'ensemble de ces 19 sites représente un nombre total de 17 682 plants locaux d'arbres et arbustes tous confondus.

Parmi ces projets, on compte 17 sites représentant plus de 16 482 plants soutenus financièrement par l'éco contribution.



Ainsi que 2 sites représentant 2 400 plants soutenus financièrement par le Conseil Départementale de la Haute-Marne.

Depuis 30 ans, plus de 89 km de haie soit 194 682 plants, ont été aménagées sur le territoire permettant ainsi **l'apparition d'un grand nombre de corridor écologique.**

Les chantiers de plantations, ont été réalisés en amont par des écoles dans le cadre de leurs programmes éducatifs soit par des structures spécialisées dans les plantations de haies champêtres.





Cette année, sur chaque projet de plantation réalisé lors des saisons 22/23 et 23/24, un panneau pédagogique met en avant les rôles des haies a été implanté afin de sensibiliser la population locale.

La présence de ces haies et bords de champs attirent un grand nombre d'auxiliaires qui lutte contre les ravageurs de cultures. On y retrouve les insectes prédateurs spécialistes (coccinelles, syrphes, cécidomyies), les insectes prédateurs généralistes (chrysopes, punaises, carabes...) et les parasites (champignons, nématodes, bactéries...)



Cela permettant ainsi de réguler les épidémies et invasion des ravageurs et de restructurer la chaîne écologique dans un environnement souvent appauvri en biodiversité.

Aménagements trames vertes et bleues

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes restant en place plusieurs années. Elles sont à inclure dans une gestion globale de l'exploitation afin de créer une mosaïque diversifiée d'éléments cultivés ou non, pour améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage, des auxiliaires et des pollinisateurs.

Elles permettent de créer des espaces où les insectes auxiliaires se développent mais également probablement les ravageurs. Ces espaces servent de «base arrière» pour une régulation biologique des ravageurs des grandes cultures.

Les bandes enherbées, suivant leur type de flore, peuvent abriter des coléoptères d'intérêts : carabes, staphylins, syrphes, lampyres, ainsi que des diptères.



De plus, l'ensemble de la faune arthropodienne (araignées, myriapodes, crustacés, cloportes, microarthropodes tels collemboles et acariens) interagit pour un meilleur équilibre des agro écosystèmes.

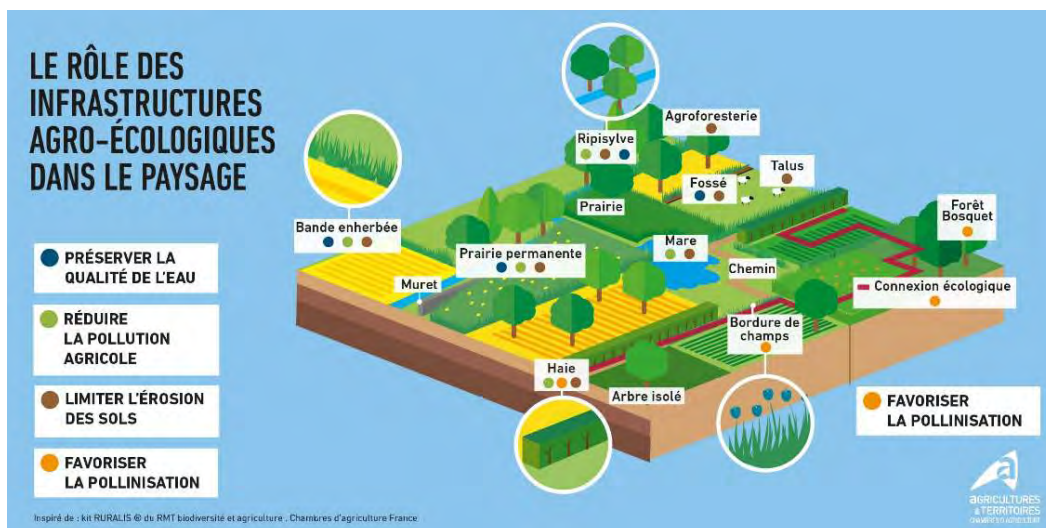
Une BE permet également d'enrichir le sol en faune lombricienne. Les vers de terre améliorent la porosité des sols, favorisant la circulation de l'air et de l'eau et constituent une ressource alimentaire importante pour nombre d'animaux.

En cas d'implantation, on préférera les mélanges de graminées et légumineuses. Pour éviter les problèmes de salissement dans la parcelle cultivée, le couvert devra répondre aux caractéristiques suivantes : implantation facile et rapide, occupation régulière de l'ensemble de la surface, densité de végétation la plus régulière possible, bonne résistance à l'envahissement d'espèces végétales nuisibles à la parcelle et bonne longévité.

Par ailleurs, les légumineuses sont intéressantes à employer dans une bande enherbée, surtout en sols pauvres. En effet, elles sont capables de fixer l'azote de l'air et donc d'améliorer la concentration en nutriments disponibles.

Les graminées permettent de couvrir rapidement le sol et donc de limiter l'espace et les ressources disponibles pour les adventices.

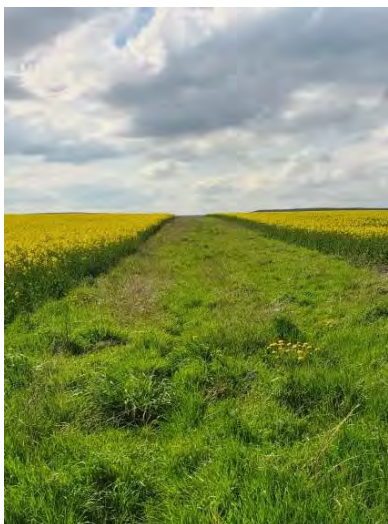
Les bandes enherbées jouent d'autres rôles divers et variés en faveur de l'environnement dont notamment pour :



Le sol : La bande enherbée stabilise le sol et constitue une zone tampon entre les parcelles cultivées et les zones urbanisées. Elle joue aussi un rôle de filtration pour les pollutions diffuses. Les pollutions diffuses font suite à l'entraînement des produits épandus sur les parcelles vers les eaux souterraines et superficielles.

L'eau : Une BE est considérée comme un filtre vert pour la qualité des eaux, ainsi elle limite les transferts des produits phytosanitaires vers les eaux de surface. Elle réduit les concentrations en produits phytosanitaires des ruissellements qu'elle intercepte. Quelles que soient les caractéristiques physico-chimiques (solubilité, adsorption) des produits étudiés, les ruissellements transitant par les BE voient diminuer leur concentration en herbicides ou insecticides.

Le paysage : Les BE, réparties dans le paysage, contribuent à définir des corridors écologiques qui permettent de diversifier le paysage et de donner à la faune des possibilités de déplacement supplémentaires.



Cette année se sont 10 agriculteurs qui ont décidé d'adhérer au projet en implantant sur contrat, **13 hectares de bandes enherbées**. Celles-ci sont localisées sur 9 communes différentes (Cusey, Dommarien, Villegusien, Montseaugeon, Choilley-Dardenay, Isômes, Franpas, Voillecompte, Perusse)

L'implantation de ce corridor naturel s'effectue généralement de mars ou avril jusqu'en septembre ce qui correspond à la période où la croissance de la végétation est la plus rapide.

Lors de la période estivale, un technicien de la fédération est chargé d'aller vérifier si les BE sont bien conformes aux normes imposées, c'est-à-dire si celles-ci sont encore existante et si cela est le cas, si les mesures imposées sont respectées.



En ce qui concerne les **vergers participatifs** ont compte pour l'année 2023/2024, pas loin de **5 vergers** implantées sur le département pour un total de 50 arbres soit 10 plants par plantation. Les communes concernées sont Rives deroises, Marcilly en Bassigny, Planrupt et Leffonds.

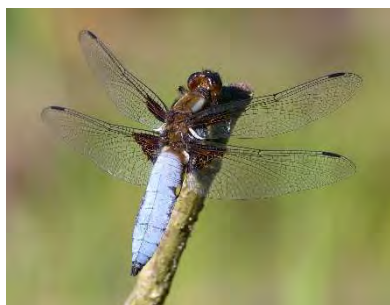
Ce sont des essences locales ou dite « ancienne » comme des pommiers, des pruniers, des poiriers sauvages, des cognassiers, des cerisiers, des noyers et des pêcheurs de vignes q ui sont implanté sur chaque commune.

Ces projets de vergers s'inscrivent dans le cadre du financement « écocontribution », l'objectif étant de renforcer la trame verte, de promouvoir l'éco-citoyenneté, de préserver la biodiversité et ainsi de valoriser et aménager le territoire Haut-Marnais.



La production issue de ces vergers peut être réservée à la consommation personnelle des propriétaires, mis à disposition des habitants de la commune ou encore laissé sur place en guise de source d'alimentation pour la faune sauvage.

La vente des productions est strictement interdite par la FDC 52.



Pour la trame bleue, la fédération départementale des chasseurs de Haute-Marne œuvre en faveur de la création et de la restauration de milieux naturels tels que les mares. Ces projets concernent essentiellement les collectivités, les agriculteurs ou encore les particuliers, l'objectif étant de renforcer la biodiversité sur l'ensemble des trames bleues localisées sur le territoire.



Les projets de mares Biodivplaine 52 sont soutenus par l'OFB et la FNC dans le cadre de l'écocontribution chasse nationale. Une restauration de mare a notamment réalisé cette année sur la commune de Bonnecourt où la végétation arbustives et arborées a été taillé de façon à maintenir un bon état écologique du milieu.



Des suivis ont été mis en place sur ces aménagements :

L'ensemble des aménagements installés sur le territoire par la fédération ont pu bénéficier de divers inventaires faunistiques. L'objectif étant de démontrer que la création de corridors écologiques comme les haies, les BE ou encore les mares ont un réel impact dans la préservation des espèces et de leurs besoins physiques et physiologiques.

Dans un premier temps, des inventaires amphibiens ont pu être réalisés sur les mares de Droyes et Voillecomte créées lors de la période 2022 2023.



L'objectif principal est d'identifier et de déployer des protocoles validés statistiquement permettant de suivre l'état des populations de l'ensemble des espèces d'amphibiens présentes sur le territoire. Parmi les dispositifs identifiés figure le protocole POPAmphibien, qui est le protocole que nous avons décidé d'utiliser pour suivre l'évolution des populations.

Celui-ci va permettre de caractériser la dynamique temporelle des populations et des communautés d'amphibiens.

Il consiste à identifier et dénombrer le nombre d'amphibiens présent sur le milieu par diverses écoutes et observation des espèces ayant atteint le stade « adulte ». La manipulation des espèces reste quand t'a-t-elle interdite.

Dans un premier temps, des inventaires amphibiens ont pu être réalisés sur les mares de Droyes et Voillecomte créées lors de la période 2022 2023.

Le protocole s'articule en 3 relevés, dont 2 relevés prévus en journée le 12 mars et le 21 juin 2024, et un relevé prévu le 16 avril 2024 lors du coucher de soleil, étant considéré comme le moment de la journée le plus propice à l'écoute des chants de batraciens.

Actuellement seulement le premier relevé a pu être réalisé, celui-ci a notamment permis d'observer un total de 16 « grappes » d'œufs présentes à l'abord des mares qui correspondent à différentes espèces de grenouilles.

Les œufs n'étant qu'à l'état larvaire, il faudra attendre le 2^e et le 3^e inventaire pour identifier exactement de quelle espèce il s'agit. En attendant, plusieurs hypothèses peuvent être émises concernant la présence de certaines espèces comme la grenouille verte, le crapaud commun, le grenouille rousse et bien d'autres...

Ses hypothèses s'appuient sur les aires de répartition des espèces renseignées sur certains sites naturalistes.



Concernant les espèces dites « salamandre », aucun individu n'a été aperçu à ce jour, il faudra peut-être attendre la réalisation des 2 autres passages prévue pour le mois d'Avril et le mois de Juin.



En attendant cela, nous pouvons déjà constater grâce à la présence de toutes ces grappes que l'ensemble des mares créées lors de l'année précédente sont propices aux besoins physiques et physiologiques d'un grand nombre d'espèces d'amphibien rendant ainsi l'objectif de créer de nouveaux corridors écologiques propices aux besoins des amphibiens atteint.

Inventaire macro-invertébrées sur les bandes enherbées

Les Bandes Enherbées implantées sur le territoire Haut-Marnais ont pu bénéficier depuis quelques années **d'inventaires macro-invertébrées**. Les objectifs de cette étude sont d'une part de valoriser les bandes enherbées et de démontrer l'importance de celles-ci pour l'ensemble de la biodiversité. Et d'autre part, de contribuer à une meilleure connaissance de l'entomofaune (diversité des insectes) présente sur notre territoire.

La mise en place de ce suivi d'inventaire entomologique a nécessité la mise en place d'un protocole adapté.

Le protocole choisi devra être précis, facile et rapide à appliquer en raison de plusieurs facteurs tels que les conditions climatiques ou encore le temps disponible pour réaliser cet inventaire. C'est pourquoi il a été décidé d'utiliser le protocole nommé « Pots barber ». Celui-ci a été conçu et mis en place par des services civiques de la Fédération lors de l'année 21/22. Le premier inventaire ayant eu des résultats satisfaisants, il était donc intéressant d'utiliser à nouveau ce protocole pot barber pour ce suivi d'inventaire entomologique.

Ce protocole se réalise à l'aide de pots du type Barber qui sont des pots pièges permettant un échantillonnage de la faune se déplaçant au sol. C'est un piège d'interception enterré dans le sol. Celui-ci a pour but de comparer la densité et la diversité d'individus de la macrofaune en activité sur cette période

L'inventaire ayant déjà été effectué auparavant, la totalité de l'application du protocole dont la localisation des pots a tout simplement été reprise sur l'année précédente de manière à avoir un suivi uniforme et récurrent. L'ensemble des pots ont été positionnés sur différents types de milieux dont 2 dans une haie, 3 dans une BE, 2 dans des cultures et 1 entre une haie et une BE ce qui fait un total de 8 pots. Ceux-ci sont positionnés dans différents types de milieux pour éviter qu'ils ne s'influencent entre eux.



Le protocole pot barber a été réalisé lors de la période d'avril 2023, il s'est décomposé en 2 parties :

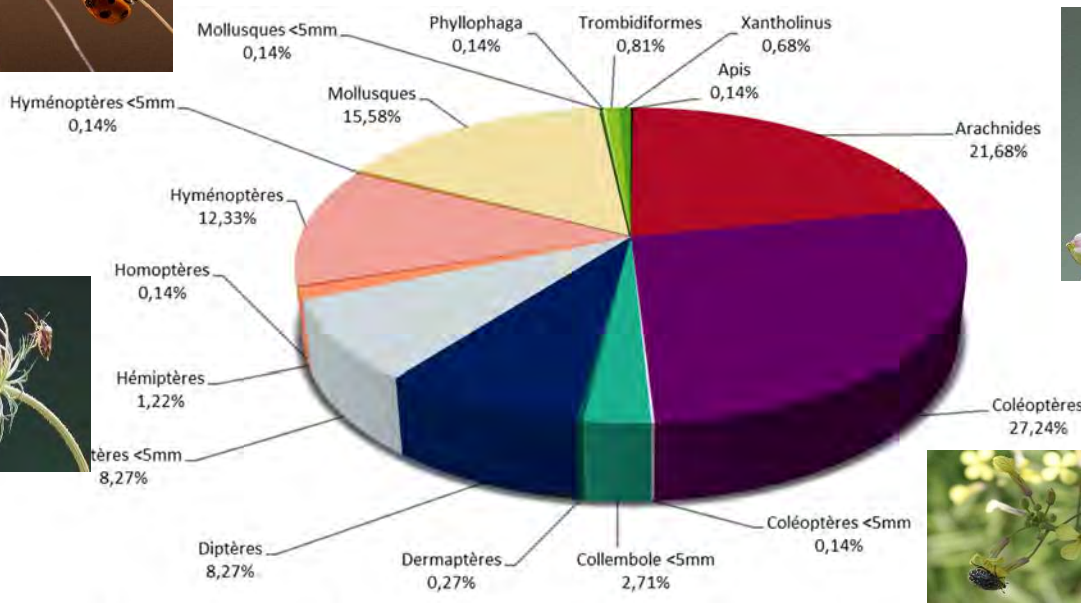
- La pose des pièges avec pour date de pose le 04/04/2023 et le 11/04/2023
- Le relevé des pièges ainsi que la détermination des insectes se déroulera du 11/04/2023 au 18/04/2022

Cela s'effectue sous forme de 2 relevés de manière à maximiser les chances de capture d'un lot représentatif de la faune vivant dans ces BE. Ces pots pièges ont dû être relevés toutes les semaines à compter du premier jour de pose.

La mise en place de ce protocole d'inventaire a permis de relever plusieurs taxons, avec pour certains un effectif important donnant ainsi un résultat riche et diversifié. Parmi les espèces recensées, certaines vont jouer un rôle fondamental en ce qui concerne la préservation de l'équilibre agroécologique.

Lors de cet inventaire entomologique, de nombreux de macro-invertébrées ont été relevés. Parmi ces résultats, on retrouve en tous 738 individus répertoriés en 13 familles distincts.

D'après le graphique, les résultats se focalisent essentiellement autour de 4 familles différentes, les Coléoptères occupant 27,38% des résultats, les Arachnides occupant 21,68% des résultats, les Mollusques occupant 15,58% des résultats et les Hyménoptères occupant 12,47% des résultats. Ils vont ainsi regrouper à eux seuls 77,11% des données recueillies, soit environ les $\frac{3}{4}$ des résultats obtenus.



Résultats 2023 de l'inventaire macro-invertébrées réalisé sur les BE du GIC Sud Haut-Marnais

Comparaison avec l'année 2022 :

Afin d'avoir une analyse pertinente et complète de cet inventaire entomologique, il semble cohérent de comparer les résultats obtenus entre avril 2022 et avril 2023. On observe sur les tableaux croisés dynamiques relatant les résultats obtenus en 2022 et 2023, une différence flagrante concernant l'effectif total des macro-invertébrées, soit environ 400 espèces de moins pour l'année 2023.

Étiquettes de lignes	Somme de Effectif
acarien	2
Annélides	3
Arachnides	467
Arthropode	1
Cicadidae	12
Coléoptères	223
Collembole	10
Culicidae	1
Diptères	185
Hétéroptère	2
Hyménoptères	207
Julidae	1
Mollusques	80
(vide)	
Total général	1194

Étiquettes de lignes	Somme de Effectif
Apis	1
Arachnides	160
Coléoptères	201
Coléoptères <5mm	1
Collembole <5mm	20
Dermaptères	2
Diptères	61
Diptères <5mm	61
Hémiptères	9
Homoptères	1
Hyménoptères	91
Hyménoptères <5mm	1
Hyménoptères <5mm	1
Mollusques	115
Mollusques <5mm	1
Phyllophaga	1
Trombidiformes	6
Xantholinus	5
(vide)	
Total général	738

Cela va s'expliquer par des conditions météorologiques peu adéquates, en effet lors de l'inventaire réalisé en 2022, une météo ensoleillée avec une température allant de 15 à 17C° a pu être observée et étant considérée comme une température favorable à la présence des macro-invertébrées dans les Bandes enherbées.

Contrairement à l'année 2023, ou des températures ne dépassant pas les 12C° avec météo pluvieuse et nuageuse accompagnée de plusieurs épisodes de gel, ont pu être observées. Ces facteurs n'étant pas propices à la présence de macro-invertébrées, il est normal de retrouver une perte d'effectif et de diversité lors de l'analyse des résultats.

C'est notamment le cas des espèces d'Arachnides et des espèces d'Hyménoptères qui ont fortement régressé en raison de ses facteurs. On compte en tous 467 espèces d'Araignées observées en 2022 contre 160 espèces en 2023, soit 2 fois moins d'espèces recensées d'une année à l'autre. En ce qui concerne les hyménoptères, on retrouve pour l'année 2022, 207 espèces contre seulement 91 espèces d'Hyménoptères recensés en 2023.

Les températures étant basses avec un niveau d'humidité supérieur à l'année 2022, nous avons observé en 2023 une augmentation de la présence de Mollusques (passant de 80 espèces en 2022 à 116 espèces en 2023).

Comparaison en fonction des divers milieux :

L'ensemble des pots ont été positionnés dans différents types de milieux de manière à avoir un suivi récurrent et uniforme. On compte en tous 8 pots localisés sur ou à proximité de Bandes Enherbées, on observe notamment grâce au tableau présent ci-dessous que les résultats de cet inventaire sont très variés d'un milieu à l'autre. Les résultats les plus favorables sont observés dans les Bandes Enherbées, en effet, on peut observer que sur l'ensemble des 4 pots positionnés sur les BE, 3 se sont montrés positifs avec des résultats dépassant les centaines d'invétérées.

Cela prouvant ainsi que l'implantation de ces IAE répond parfaitement aux besoins physiques et physiologiques d'un grand nombre de macro-invertébrées.

Les milieux les moins propices restent les pots positionnés dans les champs, cela s'explique notamment par l'utilisation fréquente de pesticide contre les auxiliaires de cultures, cela va détruire par la même occasion les macro-invertébrés dit « sans danger » pour les récoltes.

Numéro du Pot	Localisation	Total des macro-invertébrées
1	Dans une Bande Enherbée	50
2	Entre une haie et une Bande Enherbée	135
3	Dans une haie	68
4	Dans un champs	45
5	Dans une bande enherbée	139
6	Dans un champs	46

Gradient de couleurs :

100 >

50 = ou >

50 <

Pour conclure, c'est notamment par le biais d'inventaires comme celui-ci que nous allons pouvoir affirmer l'importance des Bandes Enherbées pour le maintien d'un bon état écologiques des certaines espèces et des enjeux agro-environnementaux.

Le fait de prouver leurs importances va permettre d'influencer de façon positive les acteurs du territoire sur cette thématique, favorisant ainsi l'implantation de nouvelle IAE au sein du département.

Les activités pédagogiques :

Le projet Sensibilis'haie

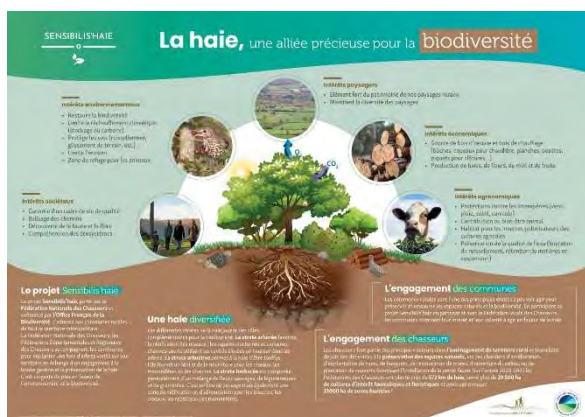
La fédération départementale des chasseurs de haute marne soutien de nombreux projets éducatif, c'est notamment le cas du projet sensibilis'haie qui a vu le jour durant cette année 2023/2024.



Le projet sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal. Il donne aussi les clés pour s'engager et gérer les linéaires de haie une fois plantés. Ce projet est aussi une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs. Il s'agit bien évidemment de chantiers écocitoyens et pédagogiques.

L'objectif principal étant de sensibiliser à une plus large échelle les citoyens à la problématique de la disparition des haies. La valorisation du rôle majeur des haies dans le maintien de la biodiversité devra permettre un renforcement des engagements citoyens pour la protection, l'entretien, la plantation et la restauration des haies.

Sensibilis'haie est un projet porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et est cofinancé par l'Office Française de la biodiversité, il s'adresse aux communes rurales du territoire.



Dans le cadre de ce projet, un kit de plantation à était fourni à chaque commune adhérant à l'action par la FNC, celui-ci comporte un guide de plantation et de bonne gestion pour la haie ainsi qu'un panneau pédagogique mettant en avant les intérêts de la haie. Ses panneaux seront positionnés sur chaque projet réalisé par la fédération, celui-ci ayant pour objectif de sensibiliser la population locale comme les promeneurs notamment.

Durant l'année 2023/2024, **15 chartes d'engagements**, ont été signé avec 15 communes différentes dont Ormacey, Leffonds, Planrupt, Montier-en-der, Epizon, Echenay, Longeau-Percey, Eclaron, Bologne, Viéville, Vignory, Changey, Vesaignes-sous-Lafauche et Andelot-Blancheville.

Chaque projet a été organisé en deux temps, le matin une animation pédagogique adaptée aux âges et besoins psychomoteurs des enfants était proposé. Pour appuyer, la présentation différents supports pédagogiques, ont été utilisé comme un panneau aimanté sur la haie où chaque enfant devait identifier et positionner les animaux dans leurs habitats naturels ou encore une activité permettant de retracer le régime alimentaire de certains mammifères de nos forêts.

Sur le territoire Haut-Marnais ce sont **547 enfants allant de 5 à 11 ans qui ont été sensibilisé** à la thématique « la haie aux multiples rôles » grâce au projet sensibilis'haie.

En ce qui concerne l'après-midi, les enfants ont pu participer à l'implantation d'une haie d'une longueur d'environ 25 mètres. Au cours de cette activité ce sont des essences comme les cornouillers sanguins, les pommiers, les chênes, les saules, les viornes qui ont été plantés.



Grâce à ce projet, on compte donc un total d'environ **750 plants, soit 375 mètres de haies** plantés par les enfants sur l'ensemble du département.



Les différentes actions ont été relatées dans la presse locale grâce au JHM ou également sur des chaînes télévisées telles que Puissance TV.

Le projet hirondelle et biodiversité :

S'il y a bien des oiseaux qui méritent une attention particulière en France, ce sont les hirondelles des fenêtres et rustique. Connues de tous, elles sont le symbole de la chance et de l'arrivée des beaux jours. Espèce proche de l'homme, nous les accueillons depuis toujours dans nos villes et campagnes.

Depuis de nombreuses années, les hirondelles subissent les changements qui affectent notre environnement, et perturbent l'accès à leur ressource alimentaire et à leur site de nidification. En vingt ans, le nombre d'hirondelles a chuté de 40 % en moyenne, et aujourd'hui, elles sont en danger de disparition.

C'est pourquoi, en février 2020, l'opération Hirondelles & biodiversité en Hauts-de-France est née dans le but de les recenser et de les protéger. Aujourd'hui, le projet est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs en devenant un projet d'envergure nationale.



L'objectif général du projet est de renforcer, avec l'appui du réseau associatif de la chasse, de ses partenaires et plus généralement des citoyens, la conservation de ces deux espèces d'hirondelles. La démarche sera de mettre en avant l'intérêt que portent les fédérations, aux espèces protégées, liées aux campagnes et à l'Homme. Il aura donc pour vocation d'apporter des aménagements favorisant la nidification, tout en améliorant la connaissance et la situation des populations de ces espèces grâce à un suivi participatif. De plus, une partie importante de ce projet sera portée sur des actions d'éducation à l'environnement, de sensibilisation du jeune public et des citoyens en général.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne à elle-même décidé de participer au projet en proposant aux établissements scolaires des animations nature sur la thématique « hirondelle ».



Lors de ces activités pédagogiques, plusieurs thèmes seront abordés tels que la reconnaissance des différentes espèces, la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les populations, les aménagements possibles et bien d'autres...

Chaque enfant aura la possibilité de confectionner un nid artificiel à base d'argile, de copeau de bois, de plâtre et d'eau. Les nids créés en amont pourront être positionnés aux abords des écoles ou encore sur la commune concernée.

En plus de la création de nids, la fédération propose aux enfants de créer un autre habitat propice aux besoins physiologiques de l'espèce appelé « bacs à boue ».



Actuellement, on compte sur l'année 23/24, **36 nids et 3 bacs à boue qui ont été créés et installés en faveur des hirondelles** sur les communes de Bognes, Eclaron, Buxières-les-Villers et Leffonds.

Prochainement, ce sont près de **8 communes qui vont être sensibilisés** à cette thématique comme Longeau-Percey, Doulevant-le-château, Planrupt, Viéville, Echenay, Epizon, Près-sous-la-fauche et Montier-en-Der.

Au total, pour cette année, on va recenser environ **132 nids d'hirondelles installés sur le territoire**.

La Fédération Nationale des Chasseurs a offert dans le cadre de ce projet un kit pédagogique. Celui-ci sera composé de bacs à boue, de nichoirs d'hirondelles rustiques et des fenêtres, de posters, de livres et de panneaux pédagogiques.

À noter que ce projet est soutenu financièrement par l'écocontribution.



E. Aménagements cynégétiques

Réintroduction de faisans

Les biotopes favorables et la présence de faisans sur de nombreux territoires aux alentours de Montier en Der nous ont incité à lancer une rencontre entre tous ceux, sociétés de chasse ou responsables privés, qui seraient intéressés par une action commune sur une vaste surface.



Nous avons été très agréablement surpris de voir que 29 personnes assistaient à la réunion. Ce sont, à ce jour, 13 équipes de chasse correspondant au finage de 8 villages qui ont signé la convention. Bienvenue aux nouveaux qui souhaiteraient y participer. Preuve que le chasseur haut marnais peut s'intéresser à autre chose qu'au sanglier !

Chaque territoire a été contacté et une visite de terrain a eu lieu par les techniciens de la Fédération des Chasseurs,

Il s'agissait de voir si le milieu était propice à la réintroduction de jeunes faisans (car il ne s'agit pas d'animaux de tir mais bien de repeuplement), quels sont les endroits les plus adaptés du territoire et les aménagements éventuels à effectuer en particulier la présence permanente d'eau, des haies, des jachères, etc. Des conseils sont donnés aux responsables afin d'optimiser les chances de réussite.



Il ne s'agit pas d'un GIC mais d'une simple entente entre les participants avec comme objectif de renforcer les populations sauvages et retrouver une diversité d'oiseaux.

A l'issue une évaluation détaillée du projet sera faite entre la FDC 52 et les différents participants afin d'envisager ou de modifier les manières de faire et de pouvoir aider d'autres associations de chasse qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure.

F. Opération écocitoyennes



Opération "J'aime La Nature Propre"

La préservation de l'environnement est un enjeu crucial pour notre planète. Seulement, nous sommes confrontés à de nombreux dépôts sauvages de déchets qui polluent notre environnement et qui par la même occasion mettent en danger notre santé. Pour lutter contre cette fatalité, la Fédération Nationale des Chasseurs a lancé l'opération « J'aime la Nature Propre ».



« J'aime la Nature Propre » est une initiative participative de nettoyage de la nature lancée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Une opération qui vise à mobiliser les citoyens à travers des actions concrètes pour nettoyer leur environnement immédiat et se tiendra le 15, 16 et 17 mars 2024. Cette opération se base sur le volontariat et sera réalisée selon votre temps libre. Elle rassemble le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, de la protection des milieux aquatiques et des sports de pleine nature. De plus, les collectivités territoriales et les entreprises peuvent s'associer à cette initiative et s'engager pour la protection de l'environnement.

L'objectif de l'opération vise à favoriser les échanges entre les usagers de la nature pour mieux vivre la nature ensemble. Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif est également destiné à renforcer le lien social et la responsabilité citoyenne.

Cette opération est importante pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, elle a pour objectifs de sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger notre environnement et de prendre des mesures concrètes pour y parvenir. Cela aura un impact positif sur la qualité de vie des citoyens, ainsi que sur la santé de la planète.

L'opération à débuter sur le territoire Haut-Marnais, **le vendredi 15 mars 2024** avec les élèves de l'école primaire d'Echenay avec leurs professeurs et de nombreux bénévoles désirant faire partie de l'opération. Le ramassage des déchets, c'est effectué dans une forêt sur la commune d'Effincourt, où plusieurs parcours de ramassage de déchets, ont été préalablement tracé et signalés par des codes couleurs. Les créations des différents parcours ont permis de proposer une opération adaptée aux besoins de tous les enfants et ainsi de couvrir une surface d'action plus large.

Les enfants ont eu l'opportunité de découvrir l'environnement et d'adhérer au projet de nettoyage de la nature grâce à cette intervention et l'accompagnement de la Fédération des chasseurs, de Mr Saussard et ses collègues représentant l'ONF et la société de chasse l'Effincourtoise, ainsi que l'ensemble des professeurs de l'école primaire.

L'ensemble du public a pu bénéficier grâce à ses professionnelles de mini-ateliers sur la thématique faune sauvage et flore selon les occasions qui se sont présentées sur le terrain : présentation des essences forestières et des rôles d'une forêt, découverte d'espèces forestières (martre, pic vert, grenouille verte, sanglier...), introduction sur les mares et la faune en adéquation avec ce milieu, et bien d'autres...



Afin de rendre l'intervention des plus intéressantes et attractive pour le public, de nombreux animaux naturalisés (pic vert, blaireau, fouine, hermine, marcastins, faon...) et des panneaux pédagogiques ont été positionnés en amont dans la forêt.

Tous les participants ont pu passer un excellent moment de partage grâce à la collation proposée à la suite de cette opération. Chaque enfant, c'est également vu remettre un petit cadeau, un diplôme et surtout la forte conviction que la nature devrait être préservée.

Cette sortie de 3h en forêt a permis aux enfants de ramasser **250 kg** de déchets, dont la quasi-totalité a pu être recyclé et de ce fait revaloriser.



Ce vendredi une autre action à Vignes la Côte a eu lieu avec pour participants des membres du Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne. Cette opération a permis de ramasser un total de 600 kg de déchets.

L'école d'éclaron a également souhaité participer de leurs côtés à l'opération « j'aime la nature propre ». Pour cela, la fédération a mis à leur disposition un kit de ramassage contenant gilets, sacs, cadeaux pour les élèves et bien d'autres...

Cela permettant ainsi le ramassage d'environ **30 kilos** de déchets aux abords de l'école primaire.

Le Samedi 16 mars 2024, l'opération j'aime la nature propre à été réalisée dans 5 communes du département dont deux opérations à Chaumont avec les scouts et le centre équestre et une à Saint-Dizier avec le club de rugby Ovalie, une à Perthes, une à Eclaron avec la société de chasse et une à Juzennecourt avec l'établissement pour les personnes en situation de handicap le Colibri.

Ces actions ont permis le ramassage de **2345 kg** de déchets.



Cette année, c'est le Lac du Der qui clôture cet événement avec une action réalisée le dimanche 17 mars 2024. L'opération était localisée au Port de Nemour, de façon ramassés les éventuels déchets présents aux abords du Lac.

Mr Chavey administrateur à la fédération à expliquer à chacun des participants l'objectif de cette journée avec l'aide de l'association « Der'ange ». Tous les participants se sont ensuite vu remettre leurs équipements (gants, gilets fluo floqués avec le logo de l'opération, sacs-poubelles et de tri et pinces pour ramassés les déchets).

Tous les bénévoles se sont ensuite repartis sur la zone de ramassage sous formes de groupes en fonction des préférences et des possibilités de chacun (pleine forêt, bords du lac, chemin et abords des routes...)

Un véhicule équipé d'une remorque et du matériel nécessaire a été mis à disposition de façon à charger les déchets les plus encombrants.

Un moment de convivialité à la fin de l'opération, avec une collation et un temps d'échanges entre tous les participants a pu être réalisés.

Cette opération a permis de ramasser un grand nombre de déchets, soit **175 kg**, grâce à plus de 16 participants.

Chaque participant a pu bénéficier de petits lots offerts par la fédération dans le cadre de ce mouvement.



Au total, on compte sur les 10 opérations organisées dans le département **3371 kg de déchets** soit environ 71m³ de ramassées. Parmi ces opérations, 2 d'entre-elles ont été réalisées avec des écoles, permettant ainsi de **sensibiliser 168 enfants** à cette thématique.

Pour conclure, cette année « J'aime La Nature Propre » a mobiliser près de **382 participants** venant de tout le département. Si l'on peut se réjouir d'une telle réussite, cela dresse un bilan assez alarmant sur l'état de nos forêts et de nos plaines.

Au-delà des résultats tangibles obtenus lors de cette édition de JLNP, cette opération souligne l'importance d'un engagement continu dans la lutte contre les dépôts sauvages et la préservation de nos écosystèmes. La Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne réaffirme son engagement pour l'édition future de JLNP, continuant ainsi à œuvrer pour un environnement plus propre et plus durable.

Ensemble, par notre action collective, nous avons démontré notre capacité à faire une réelle différence dans la préservation de la nature. Merci à tous les participants pour leur contribution précieuse et leur dévouement envers la protection de notre environnement.

Opération soutenue nationalement par l'OFB et localement par la FRC Grand Est et l'obtention d'une subvention de l'ANDRA, l'imprimerie RectoVerso.

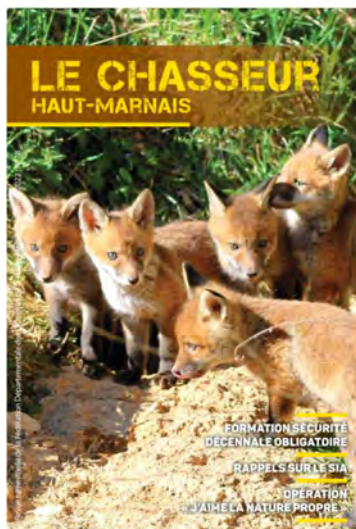


AUTRES DOMAINES

A. Contact adhérents

Nos services sont présents afin de vous renseigner, vous apporter des conseils techniques ou encore pour mettre en œuvre la politique cynégétique du Conseil d'Administration.

Demande de plan de chasse, conventions sécurité, conventions petit gibier, aménagements du territoire, contrat de services....



B. Communication

Bien sûr la Fédération communique via le Chasseur Haut-Marnais, le site Internet ou encore le carnet d'ouverture.

L'Espace Adhérent a été amélioré pour vous faciliter les recherches et vous offrir plus d'informations.

Un modèle de protège permis est disponible à la Fédération.

La Fédération possède son FACEBOOK je vous invite à nous rejoindre et un compte Instagram permettant de communiquer au plus grand nombre.



C. Les formations

Permis de chasser

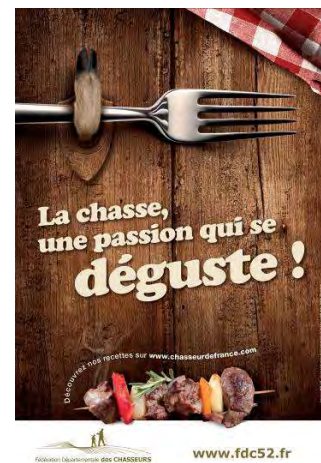
En 2023, 152 candidats inscrits dont 29 femmes. 101 personnes ont eu leur permis de chasser dont 17 femmes (soit 66 %)

Hygiène de la Venaison

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au contrôle initial de la venaison. Désormais un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire.

Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage.

735 candidats formés dont 26 en 2023.



Sécurité

"A l'issue de la prochaine période du schéma, chaque territoire de chasse devra disposer d'au minimum un chasseur ayant participé à la formation sécurité (comportant un volet 1er secours) organisée par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne. Un adjudicataire peut demander à un actionnaire de participer à ce stage qui est ouvert à tous les chasseurs"

La Fédération organise 2 sessions de formation à la sécurité à la chasse chaque année. Ces stages d'une durée d'une journée sont constitués de différents modules.

Depuis 2010, ce sont plus de 1 266 chasseurs qui ont été formés.

Cette formation marque les esprits et c'est bien l'objectif de la Fédération. Tous les détenteurs de droit de chasse y compris les chasseurs sont conviés à venir ou à envoyer leurs chasseurs pour être formés.



Sécurité 10 règles d'or

Fédération des Chasseurs

Pour la formation décennale obligatoire, ce sont plus de 2 150 chasseurs qui l'ont suivi soit en présentiel soit en dématérialisé.



Piégeage

La Fédération organise une formation piégeage avec l'Association des Piégeurs et l'OFB.
En 2023, 36 candidats ont été formés.

Gardes particuliers

Cette formation est dispensée par l'OFB et la FDC 52 pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude technique.
En 2023, 6 candidats ont été formés.

Chasse à l'arc

En 2023, 26 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC52 et l'ASCA.
Ce mode de chasse connaît un véritable succès depuis quelques années.

Corvidés

Depuis 2016, la Fédération organise une nouvelle formation sur la régulation des corvidés :

- la corneille noire, redoutable prédateur pour la petite faune sauvage
- le corbeau freux qui commet d'importants dégâts agricoles dans les semis.

En 2023, 19 personnes ont été formées.



Chiens de chasse

Acquérir un chien, l'élever, le soigner, l'utiliser dans le cadre réglementaire, bien des questions se posent aux chasseurs.

La FDC 52 a souhaité pouvoir apporter des réponses lors d'une formation spécifique. Elle s'est entourée pour cela d'intervenants de qualité.

Pas de formation en 2023 mais en 2024 une formation d'une journée complète permettra d'obtenir son diplôme de sauveteur canin.



Cerfs

Les erreurs de tir en battue sur cerf restent encore trop élevées. C'est le constat implacable fait lors d'une réunion de réflexion sur la gestion de cette espèce à laquelle ont participé les élus de la FDC 52.

Ce constat interroge d'autant plus que dans la plupart des cas, ces erreurs sont manifestement flagrantes et donc difficilement explicables. Pour tenter d'en limiter l'ampleur, une nouvelle formation est proposée aux chasseurs les moins aguerris. Elle est destinée à transmettre les clés d'identification afin d'aider les chasseurs à améliorer leur jugement et à cultiver la prudence. Pas de formation en 2023.

D. La continuité des actions du Projet Associatif

La Fédération poursuit dans sa volonté de mettre en œuvre des actions bénéfiques et utiles aux chasseurs.

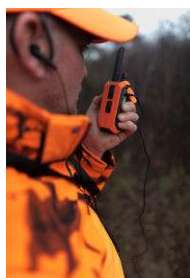
Un vrai service aux chasseurs !

Un CINEMATIR : outils ludique et pratique pour s'entraîner et avoir les bons gestes (sécurité)

Nouvelle technologie et design pour cet outil moderne, ludique et formateur.

Un écran de 5 m vous plonge dans une action de chasse, votre arme peut être équipée d'une caméra et d'un détecteur de détente afin de reproduire un tir réel.

Vous pouvez ainsi analyser votre tir mais également votre geste afin de l'améliorer.



L'achat d'une fréquence radio pour l'utilisation des talkie-walkie est primordiale aujourd'hui.

De plus en plus de chasseurs utilisent ce matériel pour une meilleure organisation de la chasse et un plus en terme de sécurité. Toutefois l'utilisation des fréquences radio est soumise à une réglementation afin de ne pas perturber les fréquences d'urgence. Il faut avoir une autorisation et utiliser une fréquence bien particulière. C'est pourquoi la Fédération a décidé d'obtenir une fréquence commune aux Fédérations voisines : MHz 157.487500

Les partenariats commerciaux

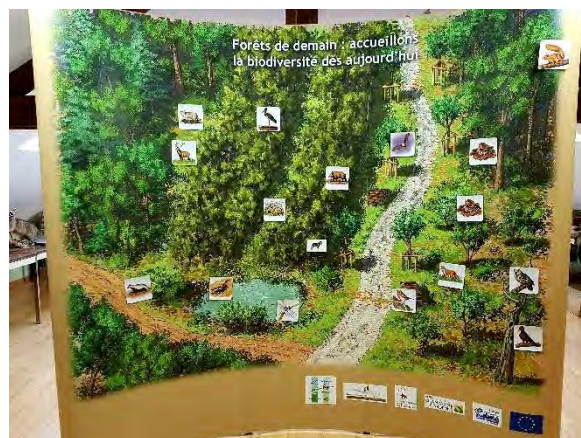


9 Partenaires commerciaux :

- Equipements du chasseur, dispositifs d'alarme, protections auditives, produits canins, ostéopathie canine, armoire forte, aménagements du territoire et miradors.

La e-validation

Le système d'e-validation permet au chasseur d'imprimer sa validation chez lui et donc de prendre au dernier moment la décision d'aller chasser.



Une image de la chasse plus complète et positive !

Les animations environnementales de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne : cultiver la conscience écologique à tous les âges.

Tout au long de l'année 2023/2024, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne (**FDC52**) a déployé un éventail d'activités concrètes, allant de la sensibilisation dans les écoles à des initiatives ouvertes à tous. Retour sur une année riche en actions, marquée par la volonté affirmée de préserver la biodiversité et de promouvoir un écosystème sain.

Éveil Environnemental dans les Écoles

La FDC52 s'est engagée activement dans la **sensibilisation des jeunes générations**. Des écoles primaires aux établissements d'enseignement secondaire, les animations se sont multipliées, impliquant des centaines d'élèves dans des **activités variées**.

- École de Planrupt : Des élèves de la petite section au CM2 ont participé à la **plantation de buissons**, une initiative soutenue par la Fédération Régionale des Chasseurs.

- MFR Buxières : Les étudiants des différentes sections ont été sensibilisés à la préservation des haies, un écosystème vital pour la biodiversité. De la 2nde GMNF à la terminale, les élèves ont été impliqués dans des actions de plantation et de **restauration de mare**.

- Plusieurs animations menées à l'école Diderot à Saint-Dizier ont été une véritable exploration des mystères de la forêt, mettant en lumière les traces et les indices laissés par les animaux sauvages. Sous le thème captivant "Les animaux de la forêt : **traces et indices**", les élèves ont plongé dans le monde fascinant de la faune locale. Les enfants ont appris à reconnaître et à interpréter les empreintes laissées par les animaux, des traces subtiles dans la terre aux indices laissés sur les arbres. Cette **exploration sensorielle** a permis aux jeunes esprits curieux de mieux comprendre la vie secrète qui anime la forêt, renforçant ainsi leur lien avec la nature environnante.

- Des animations de plantation de haies ont été organisées à Langres et à Vesaignes sous Lafauche, engageant les communautés locales dans la préservation de l'environnement.

- Les Francas Joinville : Les élèves du CP au CM2 ont exploré le thème de la biodiversité et de la haie, renforçant ainsi leur compréhension de l'**écosystème local**.

- À Bologne, tant à l'école primaire qu'à la maternelle, une série d'initiatives environnementales a été lancée. Multiples classes ont participé à diverses activités, allant de la sensibilisation à la préservation des hirondelles à un projet de **végétalisation de la cour d'école**, en passant par la découverte ludique de la biodiversité locale, démontrant ainsi l'engagement de l'école à favoriser un environnement plus vert et plus durable.





Ces interventions au sein des écoles ne se limitent pas à des présentations théoriques, mais impliquent activement les élèves dans des actions concrètes, favorisant ainsi l'engagement et la compréhension pratique des **enjeux environnementaux**.

Actions Ouvertes à Tous

Au-delà des écoles, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne a également engagé des actions ouvertes à tous, visant à sensibiliser un public plus large à la protection de l'environnement.

- Chasseurs de Blumeray : Organisation de **chantier écologique** : Une plantation de haie a rassemblé des personnes de tous âges.
- Elus Municipaux : Les décideurs locaux ont également été impliqués, contribuant à la plantation d'un **verger**, un geste concret en faveur de la biodiversité.
- Festival de Montier en Der : Lors de cet événement majeur, la FDC52 a sensibilisé le grand public aux enjeux des **trames vertes et bleues**, soulignant ainsi l'importance de préserver les **corridors écologiques**.



Bilan de l'Année

L'année **2023/2024** a été marquée par une série d'initiatives variées et engagées, témoignant de l'implication constante de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne dans la protection de l'environnement dans tout le département. En unissant leurs forces, les Chasseurs de la Haute-Marne se positionnent comme de véritables acteurs de la préservation de la nature, inspirant ainsi les générations présentes et futures à prendre soin de leur environnement.

À travers le département, pas moins de **20 initiatives** ont été déployées, sensibilisant un total de **525 personnes**.



Ces **20 animations** ont été le fruit d'un travail minutieux et d'une coordination efficace, impliquant une variété d'acteurs allant des écoles aux organisations communautaires en passant par les élus municipaux. Chaque événement a été l'occasion de transmettre des connaissances, d'encourager l'action et de renforcer les liens entre les habitants et leur environnement naturel.



Opération femmes à la chasse : découverte

Sur la saison 2023-2024, on recensait 290 chasseresses en Haute-Marne, soit 4.5% des chasseurs. La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne a cherché de nouvelles idées pour faire grandir la chasse et surtout, la féminiser.

Sur la lancée de Florence Caron, administratrice à la FDC 52, l'opération est renouvelée et cette fois-ci les « marraines » peuvent inviter leur filleule ou filleul sur leur propre territoire.

L'opération a permis encore cette année de faire découvrir la chasse à des non chasseurs, un vrai bonheur pour tous.



Une non chasseur découvre la chasse au grand gibier en battue



Découverte de la chasse à l'arc.



Défense de la chasse et des chasseurs

Maintien des actions sur la sécurité et le partage du territoire avec le maintien des formations sécurité et la volonté de renouveler les outils de communication liés à la sécurité avec 2 nouvelles affiches.

La défense des intérêts des chasseurs face aux gestionnaires forestiers

Dans les différentes instances comme la CDCFS ou encore au niveau régional au sein du Comité Paritaire Forêt Bois.

Le Parc National de Forêts

Défense des intérêts de la chasse dans la zone de Parc et notamment de cœur mais également une attention particulière sur la zone en Réserve Intégrale (réalisation des régulation, effets de concentration ou non et impact pour la chasse dans les lots avoisinants...).

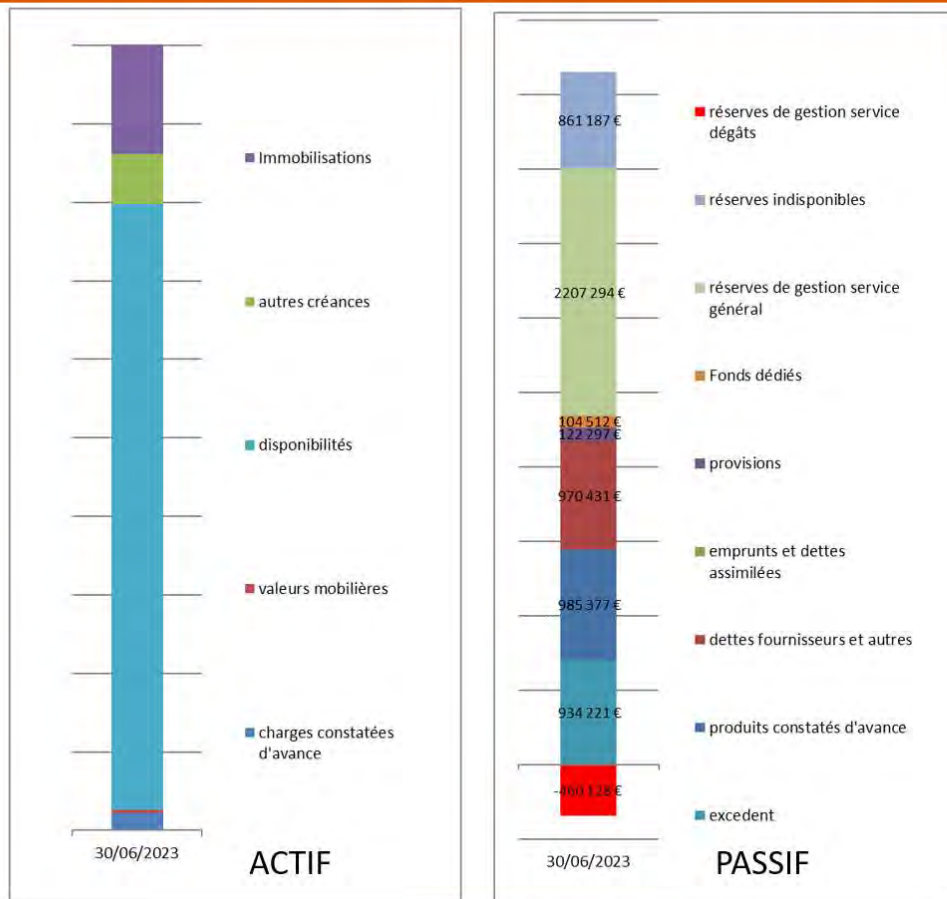
La défense des intérêts des chasseurs face à l'administration pour l'agrainage notamment

Dans le cadre du renouvellement du SDGC, les demandes de l'administration et des partenaires agricoles et forestiers, voulant imposer leur vision aux chasseurs, notamment sur l'agrainage, a poussé la Fédération à lancer une grande manifestation début 2023.

La pression a été maintenue et l'accord signé au niveau national entre la FNC et les instances agricoles a permis de replacer le débat.

Rapports financiers

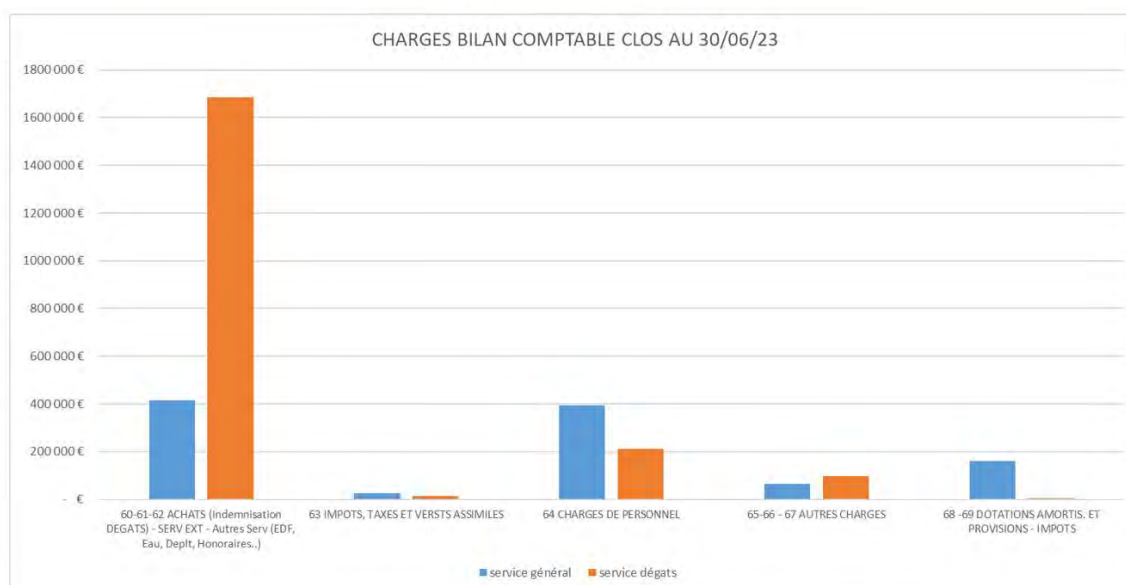
Bilan de l'Association au 30/06/2023



Assemblée Générale 2024

ACTIF / PASSIF

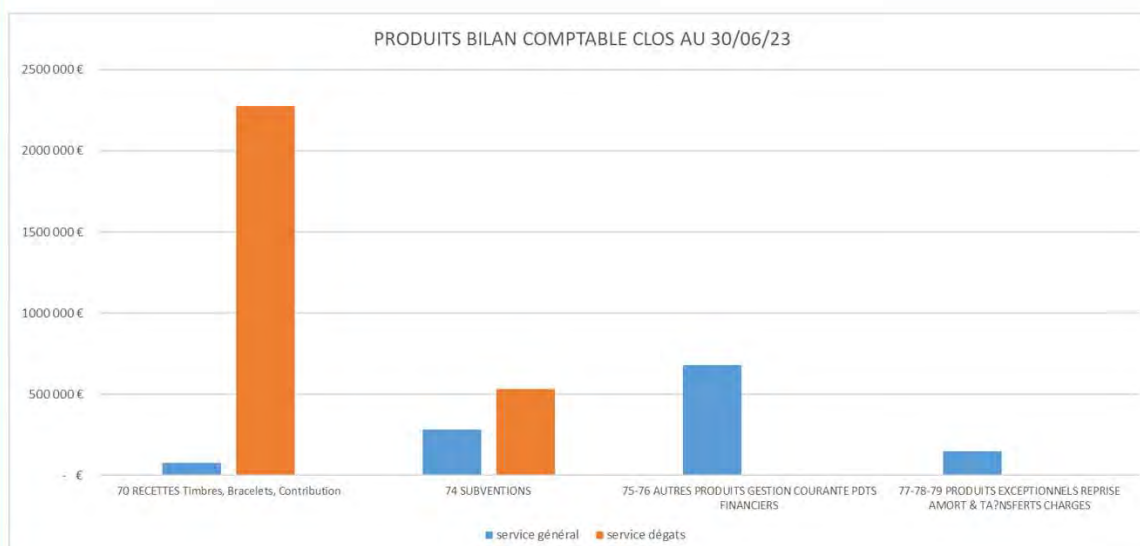
Bilan de l'Association au 30/06/2023



TOTAL CHARGES : 3 070 889 €
 Service Général : 1 060 076€ Service Dégâts : 2 010 813 €

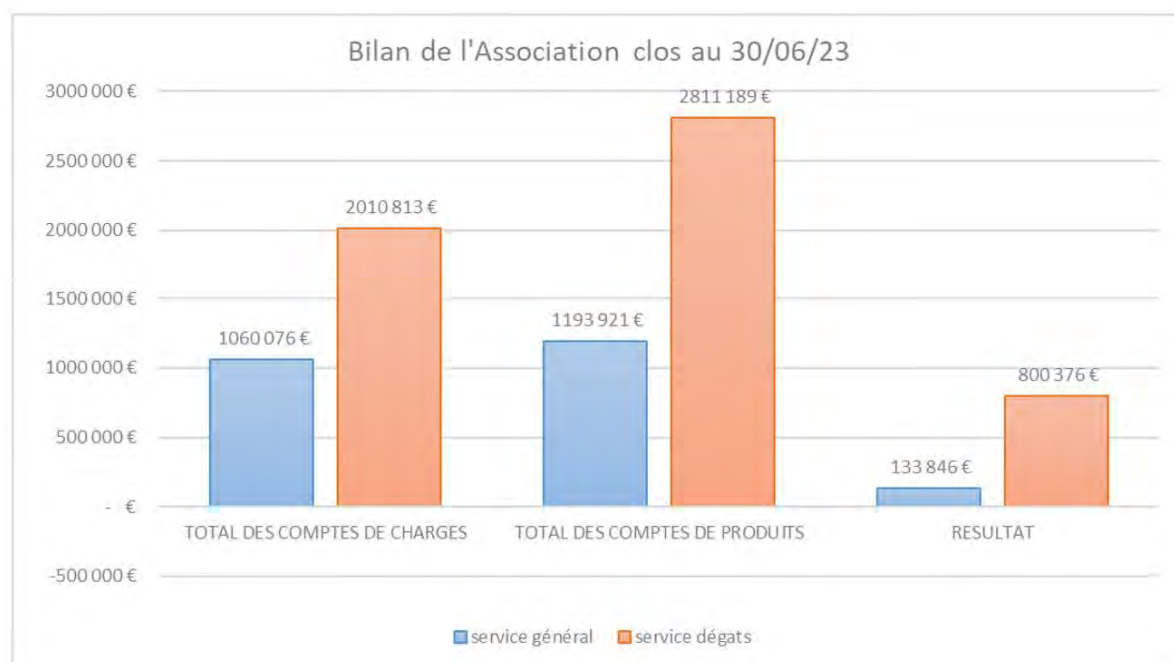
Assemblée Générale 2024

Bilan de l'Association au 30/06/2023



TOTAL PRODUITS : 4 005 111 €
 Service Général : 1 193 921 € Service Dégâts : 2 811 189 €

Bilan de l'Association au 30/06/2023



Recettes 1 193 921 € Service Général

Moins de recettes par rapport à la perte des validations mais subvention de la FNC pour compenser et Mesures écocontribution qui rapporte près de 130 000 €

Dépenses 1 060 076 € Service Général

Diminution des dépenses qui sont maîtrisées permettant de limiter la perte de cette année malgré la baisse des effectifs chasseurs.

Les recettes dégâts 2022/2023 sont liées à 2 principales variables :

- Les montants des bracelets plan de chasse
- La contribution dégâts

Les dépenses dégâts, elles, sont principalement les indemnisations de dégâts payées aux agriculteurs. La surface agricole détruite par le grand gibier a diminué et les prix des denrées légèrement diminués, ce qui amène à un exercice en terme d'indemnisations des dégâts et un total des dépenses de 1 709 547 €.

Les réserves dégâts 2022-2023 étaient encore négatives – 460 127 € mais l'excédent de cet exercice + 800 376€, grâce notamment aux économies faites et aux indemnisations moins élevées que prévues ainsi que la subvention de l'Etat sur le plan de résilience à hauteur d'environ 370 000 € permet de revenir à l'équilibre.

VOTE ELECTRONIQUE:

Pour = 2356

Contre = 32

Abstention = 256

Rapports du Commissaire aux comptes

Madame Laetitia COURVOISIER
Cabinet ETC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

A l'Assemblée Générale de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les charges à payer : nous nous sommes assurés que les charges à payer concernant les dégâts ont été provisionnées.

Les comptes de trésorerie : nous avons vérifiés que les comptes de trésorerie et de placement sont conformes aux justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
Le 2 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Laetitia
COURVOISIER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

A l'Assemblée Générale de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

- En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. CHAVEY**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (chapron, voltmètre, enrouleurs, piquets, divers)
- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0 €

2. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. MOCQUET Thierry**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (batterie, enrouleur, piquets, divers)
- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0

3. - CONVENTION

- Personne concernée : **L'ensemble du conseil d'administration.**
- Nature et objet de la convention : Remboursement des frais de déplacements.
- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
- En charge : **20 215,64 €.**

4. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. CORVASCE**, président
- Nature et objet de la convention : Indemnités versées à M. CORVASCE pour ses fonctions de président
- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
- En charge : 10 095,36 €.

5. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. CORVASCE**, président
- Nature et objet de la convention : Le conseil d'administration du 1^{er} février 2023 a autorisé une avance de son indemnité de fonction de Président pour un montant de 19 349,44 euros remboursable de février 2023 à décembre 2024 à hauteur de 841.28 euros par mois.

Cette avance a été intégralement remboursée par avance au 4 décembre 2023.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
Le 02 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Laetitia
COURVOISIER

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2354

Contre = 32

Abstention = 258

RESOLUTIONS

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir lu le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023, lesquels font apparaître un excédent de **934 221,51 €** (**133 845,53 € Serv Général, 800 375,98 € Serv Dégâts**).

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2446

Contre = 39

Abstention = 159

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du résultat du 30/06/2023 du service général aux Réserves de Gestion pour 133 845,53 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion pour 27 207 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation du résultat du 30/06/2023 aux Réserves Dégâts : 800 375,98 €

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2366

Contre = 99

Abstention = 179

SAISON DE CHASSE 2024/2025

Propositions de la Fédération

Ouverture générale : Dimanche 15 septembre 2024

Fermeture générale : Vendredi 28 février 2025 au soir

Heures légales de chasse : 1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après son coucher sauf battue grand gibier (voir paragraphe grand gibier) et gibier d'eau (2 heures avant le lever du soleil et 2 heures après son coucher)

Heures limites pour la chasse en battue au grand gibier :

- du 15 août au 1^{er} octobre 2024 inclus : 6 h 30 – 18 h
- du 3 octobre au 31 octobre 2024 inclus : 8 h 30 – 18 h
- du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025 : 8 h 30 - 17 h
- à partir du 1^{er} février 2025 : 8 h 30 - 18 h.

PETIT GIBIER

Lièvre

- le dimanche 15 septembre à partir de 8 h 30 jusqu'au 24 novembre 2024,

GIC du SUD HAUT-MARNAIS : tous les jours (sauf mercredi) du 17 septembre au 17 décembre 2023.

- Le tir du lièvre est soumis au plan de chasse réglementaire sur le territoire des communes suivantes :

*G.I.C. du Sud HAUT-MARNAIS :

communes d'APREY, BAISSEY, CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, COUBLANC, CUSEY, DOMMARIEN, FLAGEY, GREMANT, ISOMES, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), LEUCHEY-LONGEAU, PERCEY (LONGEAU, PERCEY LE PAUTEL), VERSEILLES LE BAS, VERSEILLES LE HAUT, MAATZ, OCCEY, ORCEVAUX, RIVIERES LES FOSSES, ST BROINGT LES FOSSES, VAL D'ESNOMS (CHATOILLENOT, COURCELLES-VAL D'ESNOMS, ESNOMS AU VAL), VILLEGUSIEN LE LAC (PIEPAPE, PRANGEY, SAINT MICHEL, VILLEGUSIEN), VILLIERS LES APREY.

Lapin, faisans et perdrix rouge

Du dimanche 15 septembre 2024 à 8 h 30 au 28 février 2025 au soir

Vœu de la société de chasse de LONGEVILLE SUR LA LAINES

Elle souhaite le renouvellement de l'interdiction du tir de la poule faisane sur le finage de LONGEVILLE.

Demande du GIC Sud Haut Marnais : fermeture faisan au 15 décembre 2024 au soir

Perdrix grise

Les samedis, dimanches, jours fériés et le lundi suivant l'ouverture du dimanche 15 septembre 2024 au dimanche 10 novembre 2024.

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).

Gélinotte des bois

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

GRAND GIBIER

Cerf

- Tir de sélection du cerf mâle adulte à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 14 septembre 2024 sur autorisation fédérale individuelle et du 15 septembre 2024 jusqu'au 28 février 2025 sans autorisation fédérale individuelle.
- A partir du 15 septembre 2024, tir autorisé à l'approche de toutes les catégories de cerf (CEM, CEFJ et CEF)

En battue : Du dimanche 15 septembre 2024 à 6 h 30 au 28 février 2025

Pour info En zone de cœur du Parc National : Du samedi 12 octobre 2024 au 28 février 2025

Chevreuil / daim

Tir de sélection du chevreuil mâle adulte et du daim à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 14 septembre 2024 sur autorisation fédérale individuelle et du 15 septembre 2024 jusqu'au 28 février 2025 sans autorisation fédérale individuelle.

En battue : Du dimanche 15 septembre 2024 à 6 h 30 au 28 février 2025

Pour info En zone de cœur du Parc National : Du samedi 12 octobre 2024 au 28 février 2025

Sanglier

- Tir de sélection du sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 13 août 2024 sur autorisation fédérale individuelle et du 15 août 2024 jusqu'au 28 février 2025 sans autorisation fédérale individuelle.

En battue en plaine et au bois : Du jeudi 15 août 2024 à 6 h 30 au 28 février 2025

Pour info En zone de cœur du Parc National : Du samedi 12 octobre 2024 au 28 février 2025

BLAIREAU

Vénerie sous terre

Ouverture 15 septembre 2024 / Fermeture 14 janvier 2025

Réouverture du 15 mai 2025 jusqu'au 14 septembre 2025

A tir

Ouverture 15 septembre 2024

Fermeture 28 février 2025

La chasse du blaireau est interdite dans les forêts du cœur du Parc National.

CHASSE A COURRE / VENERIE

Ouverture 15 septembre 2024 / Fermeture 31 mars 2025

Les espèces, dont la chasse est à courre grande vénerie est autorisée, sont le chevreuil, le sanglier et le cerf.

Les espèces, dont la chasse est à courre petite vénerie est autorisée, sont le lapin, le lièvre et le renard.

RENARD

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard :

- soit à partir du 1^{er} juin 2024 jusqu'à l'ouverture pour les titulaires d'une autorisation fédérale individuelle de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil ou du sanglier.

- soit à partir du 15 août 2024 jusqu'à l'ouverture dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine et en battue.

Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année pour les équipages de déterrage agréés.

Ouverture 15 septembre 2024

Fermeture 28 février 2025

La chasse du renard est interdite dans les forêts du cœur du Parc National.

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2416

Contre =155

Abstention = 73

TARIFS 2024/2025

TIMBRES

Timbre fédéral	89.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 9 jours	44.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 3 jours	22.00 €
Timbre fédéral national	103.09 €
Timbre fédéral national 9 jours	51.55 €
Timbre fédéral national 3 jours	25.78 €

ADHESION TERRITOIRE

Cotisation à l'hectare calculée sur la base de la surface déclarée pour le plan de chasse SAI – sachant qu'un hectare de bois équivaut à 5 hectares de plaine. Les surfaces seront cumulées pour les titulaires de plusieurs arrêtés d'attribution sous une même entité.

0 à 100 ha	50 €	1000,01 ha à 1500 ha	250 €
100,01 ha à 300 ha	60 €	1500,01 ha à 2500 ha	500 €
300,01 ha à 600 ha	80 €	> de 2500 ha	1000 €
600,01 ha à 1000 ha	150 €		

CONTRAT DE SERVICES

Bois ou plaine	= 0,10 €/ha
Etang 0 à 50 ha	= 0,80 €/ha
Etang 51 à 100 ha	= 0,40 €/ha
Etang > à 101 ha	= 0,30 €/ha

PRIX DES BRACELETS CERVIDES et SANGLIERS

Catégorie	TOTAL
Cerf CEM	380 €
Cerf CEF	125 €
Cerf CEFJ	100 €
Chevreuril CHI	20 €

Catégorie	TOTAL
DAIM	25 €
MOUFLON	25 €
SANGLIER	30 € Hypothèse 1 ou 40 € Hypothèse 2
Bracelet parc/enclos	10 €

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2383

Contre = 160

Abstention = 101

PRIX DES BRACELETS SANGLIER ET CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER

RAPPEL DE LA METHODE VALIDEE EN 2013

- Les dépenses et recettes sont **réparties par zone de Gestion**.
- **Les recettes 2024/2025 couvrent les dépenses 2022/2023** (dernier exercice comptable connu).
- Le **solde négatif par zone est couvert par la CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER** (basée sur les 1^{ère} attributions sangliers 2022/2023 pour le territoire détenu en 2024/2025).

Rappel

La contribution dégâts de gibier correspond à une contribution territoriale liée à la surface du territoire chassé de la saison n et aux attributions n-2 de ce territoire.

Tous les Plans de Chasse, dont tout ou partie des factures de la Fédération (de l'année en cours ou des années précédentes) n'ont pas été acquittées, seront bloqués jusqu'à règlement définitif.

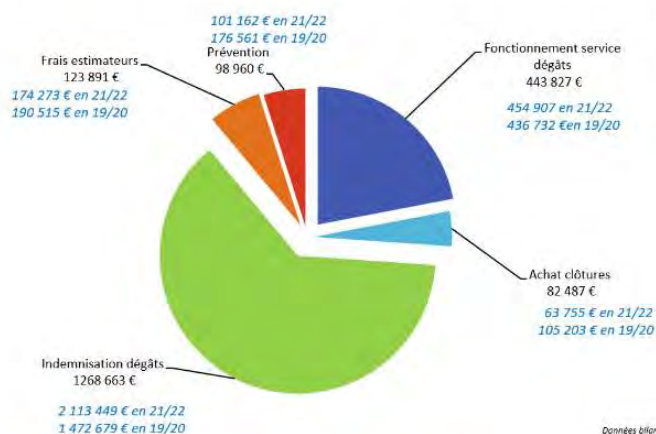
DEPENSES 2022/2023 :

Service Dégâts Bilan 2022/2023

1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Dépenses

2 017 827 € (2 907 546 € en 21/22, 2 303 307 € en 19/20)



Assemblée Générale 2024

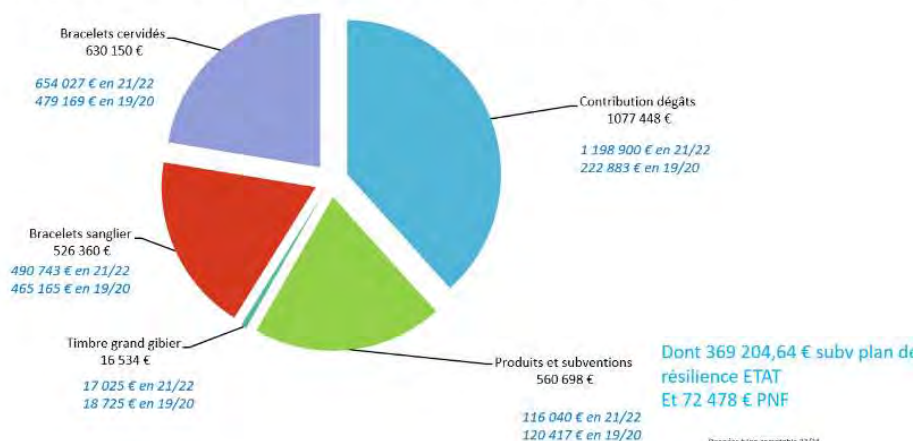
RECETTES 2022/2023 :

Service Dégâts Bilan 2022/2023

1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Recettes

2 811 190 € (2 476 736 € en 21/22, 1 306 358 € en 19/20)



Calcul de la contribution dégâts 2024/2025 basé sur les dégâts 2022/2023

Zone	Surface pondérée	Indemnisation des dégâts (SAI + CE + CHI) - exercice comptable 22/23	Frais estimateurs	Subvention	Prix d'achat des bracelets	Cout Service dégâts et Prévention	Achat de clôtures	Total des dépenses
ARC-CARREFOUR	8 409	61 845	4 435	1 600	2 314	13 279	1 673	85 146
ARC-DANCEVOIR	2 162	9 623	1 234	-	476	3 908	600	15 841
ARC-GIC	8 756	153 300	9 929	24 858	2 470	20 450	4 902	215 910
ARC-ORMANCEY	3 272	6 099	1 167	-	679	9 570	1 830	19 345
AUBERIVE	20 878	58 367	6 548	7 559	4 021	25 642	6 951	109 087
BOLOGNE	7 940	11 089	1 312	-	1 690	10 003	5 259	29 354
BOURBONNE	23 143	81 137	4 675	-	3 681	28 156	4 575	122 225
BOURMONT	5 305	15 490	1 130	-	1 055	8 704	2 024	28 402
CHANCENAY	2 056	6 814	1 635	-	377	2 811	598	12 235
CHAUMONT	10 564	15 592	3 920	-	1 630	14 065	2 992	38 199
CIREY/BLAISE	9 901	43 199	8 603	16 820	3 132	16 307	4 128	92 190
CORGERAIN	8 780	25 685	4 159	-	1 762	12 692	1 180	45 478
ECOT	9 576	6 936	1 153	15 952	1 898	14 707	2 847	43 494
ENCLOS	2 083	-	-	-	1 684	2 230	-	3 894
FAYL BILLOT	15 312	130 915	13 282	-	3 026	19 415	3 848	170 487
JOINVILLE	9 931	40 190	8 208	-	1 934	12 940	3 051	66 323
LANGRES	19 776	43 493	5 445	-	3 402	24 909	5 417	82 666
LE DER-ANGLUS	3 844	20 180	1 745	-	920	4 724	185	27 754
LE DER-GRAND DER	4 922	9 065	1 400	-	1 030	5 878	1 317	18 692
LE DER-HERONNE	7 293	7 679	586	-	1 039	8 864	1 289	19 456
LE DER-HORRE	2 535	2 859	528	-	671	3 323	362	7 743
LE VAL	7 520	26 650	3 074	120	1 554	9 017	2 799	43 214
LES DHUITS-31	4 923	16 007	1 787	26 538	1 687	10 263	3 103	59 385
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLIER	1 972	1 123	276	-	353	2 721	96	4 568
LES DHUITS-BOIS GENARD	2 492	8 133	1 238	-	621	4 172	523	14 687
LES DHUITS-CIRFONTAINES	1 471	9 166	1 131	-	429	2 990	588	14 304
L'ETOILE-27	7 957	11 766	1 603	4 558	1 656	10 848	2 437	32 668
L'ETOILE-VOIVRES	2 095	4 963	1 345	-	395	2 852	313	9 868
LIFFOL	2 464	2 744	373	-	660	4 500	2 629	10 905
LIFFOL-IILLOUD	3 443	3 183	518	-	718	4 832	410	9 661
MOIRON	3 456	5 778	1 068	-	507	4 756	452	12 561
MONTIGNY-37	2 513	1 322	84	-	476	3 389	1 073	6 345
MONTIGNY-52-54	6 822	3 154	696	-	1 091	7 912	352	13 204
NOGENT	3 343	583	368	-	655	4 814	681	7 101
ORMOY	5 571	29 156	4 661	-	1 074	8 004	1 782	44 677
POISSONS-CHEVILLON	10 867	53 837	6 389	-	1 867	12 958	3 476	78 528
POISSONS-CUL DU CERF	5 206	9 338	2 003	-	1 201	6 809	2 142	21 493
POISSONS-GIC	13 854	17 669	3 760	-	2 466	15 439	3 933	43 266
VILLARS EN AZOIS	4 875	16 597	3 135	-	7 617	668	-	29 290
	277 282	970 726	114 603	98 005	57 557	386 270	82 487	1 709 647

Pour le budget 2024/2025 :

Hypothèse 1 :

Timbre Grand Gibier à 5 €

Calcul de la contribution dégâts territorialisée par rapport aux dépenses 2022/2023, aux recettes estimées de bracelet 24/25.

Bracelets SAI à 30 €

Zone	Recettes Cervidés	Recettes SAI	Produits, subventions et ventes diverses	Timbre grand gibier	Recettes générées	treso degats	Crédit ou solde à financer par zone	Attributions SAI 22/23 hors Unucr et Métisse_1ere Attrib	Coût par SAI pour calculer la Contribution dégâts
ARC-CARREFOUR	23 960	20 640	3 609	1 017	49 226	24 738	- 60 658	751	80,77
ARC-DANCEVOIR	4 535	4 170	928	158	9 791	3 849	- 9 999	159	82,26
ARC-GIC	46 945	24 870	3 758	2 520	78 093	61 320	- 199 137	880	226,29
ARC-ORMANCEY	8 550	4 770	1 404	100	14 825	2 440	- 8 960	213	32,88
AUBERIVE	57 535	27 390	8 961	959	94 846	23 347	- 37 598	1 090	34,48
BOLOGNE	9 060	15 720	3 408	182	28 370	4 436	- 5 419	587	9,23
BOURBONNE	34 210	26 490	9 933	1 334	71 967	32 455	- 82 712	1 055	78,40
BOURMONT	6 505	8 430	2 277	255	17 467	6 196	- 17 131	324	52,87
CHANCENAY	3 550	2 670	882	112	7 214	2 725	- 7 746	98	79,04
CHAUMONT	13 025	10 260	4 534	256	28 076	6 237	- 16 360	400	40,90
CIREY/BLAISE	71 040	24 630	4 250	710	100 630	17 280	- 8 840	919	9,62
CORGEBIN	19 410	8 910	3 769	422	32 511	10 274	- 23 241	345	67,37
ECOT	17 965	15 720	4 110	114	37 909	2 775	- 8 359	644	12,98
ENCLOS	1 650	7 600	894	-	10 144	-	6 250	859	-
FAYL BILLOT	27 655	23 580	6 572	2 152	59 959	52 366	- 162 894	930	175,15
JOINVILLE	15 675	11 550	4 263	661	32 148	16 076	- 50 251	422	119,08
LANGRES	54 255	19 440	8 488	715	82 898	17 397	- 17 165	726	23,64
LE DER-ANGLUS	10 125	5 160	1 650	332	17 267	8 072	- 18 559	223	83,23
LE DER-GRAND DER	5 280	9 720	2 113	149	17 262	3 626	- 5 056	370	13,66
LE DER-HERONNE	10 975	5 130	3 130	126	19 362	3 072	- 3 166	193	16,41
LE DER-HORRE	7 490	3 420	1 088	47	12 045	1 144	- 3 158	110	-
LE VAL	8 520	14 430	3 228	438	26 616	10 660	- 27 259	530	51,43
LES DHUITS-31	24 125	15 570	2 113	263	42 071	6 403	- 23 717	588	40,33
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLIER	4 035	1 830	846	18	6 730	449	- 1 713	77	-
LES DHUITS-BOIS GENARD	6 950	3 900	1 070	134	12 053	3 253	- 5 896	132	44,59
LES DHUITS-CRFONTAINES	4 305	3 840	631	151	8 927	3 666	- 9 043	147	61,52
L'ETOILE-27	18 075	9 900	3 415	193	31 584	4 706	- 5 791	368	15,74
L'ETOILE-VOIVRES	3 380	1 920	899	82	6 281	1 985	- 5 572	66	84,43
LIFFOL	10 545	4 440	1 058	45	16 088	1 097	- 4 085	181	-
LIFFOL-ILLOUD	5 105	6 360	1 478	52	12 995	1 273	- 2 061	214	-
MOIRON	4 000	3 210	1 483	95	8 788	2 311	- 6 084	112	54,32
MONTIGNY-37	3 500	4 080	1 079	22	8 680	529	- 1 807	140	-
MONTIGNY-52-54	8 420	6 960	2 928	52	18 360	1 262	- 3 894	249	-
NOGENT	3 880	5 760	1 435	10	11 084	233	- 3 750	209	-
ORMOY	10 075	7 560	2 391	479	20 505	11 662	- 35 834	284	126,18
POISSONS-CHEVILLON	13 520	11 640	4 664	885	30 709	21 535	- 69 353	454	152,76
POISSONS-CUL DU CERF	7 840	12 420	2 235	154	22 648	3 735	- 2 580	434	5,95
POISSONS-GIC	17 370	17 670	5 946	290	41 277	7 068	- 9 057	663	13,66
VILLARS ENAZOIS	15 185	12 120	2 092	273	29 670	6 639	- 6 259	465	13,46
	618 225	423 880	119 015	15 956	1 177 076	388 290	- 920 861	16 611	

Hypothèse 2 :

Timbre Grand Gibier à 5 €

Calcul de la contribution dégâts territorialisée par rapport aux dépenses 2022/2023, aux recettes estimées de bracelet 24/25.

Bracelets SAI à 40 €

Zone	Recettes Cervidés	Recettes SAI	Produits, subventions et ventes diverses	Timbre grand gibier	Recettes générées	Treso degats	Crédit ou solde à financer par zone	Attributions SAI 22/23 hors Unucr et Métisse_1ere Attrib	Coût par SAI pour calculer la Contribution dégâts
ARC-CARREFOUR	23 960	27 520	3 609	1 017	56 106 €	25 356 €	- 54 397 €	751	72,43 €
ARC-DANCEVOIR	4 535	5 560	928	158	11 181 €	3 946 €	- 8 605 €	159	54,12 €
ARC-GIC	46 945	33 160	3 758	2 520	86 383 €	62 853 €	- 192 380 €	880	218,61 €
ARC-ORMANCEY	8 550	6 360	1 404	100	16 415 €	2 501 €	- 5 431 €	213	25,50 €
AUBERIVE	57 535	36 520	8 961	959	103 976 €	23 930 €	- 29 042 €	1 090	26,64 €
BOLOGNE	9 060	20 960	3 408	182	33 610 €	4 546 €	- 290 €	587	0,49 €
BOURBONNE	34 210	35 320	9 933	1 334	80 797 €	33 266 €	- 74 694 €	1 055	70,80 €
BOURMONT	6 505	11 240	2 277	255	20 277 €	6 351 €	- 14 476 €	324	44,68 €
CHANCENAY	3 550	3 560	882	112	8 104 €	2 794 €	- 6 924 €	98	70,65 €
CHAUMONT	13 025	13 680	4 534	256	31 496 €	6 393 €	- 13 096 €	400	32,74 €
CIREY/BLAISE	71 040	32 840	4 250	710	108 840 €	17 712 €	- 1 062 €	919	1,16 €
CORGEBIN	19 410	11 880	3 769	422	35 481 €	10 531 €	- 20 528 €	345	59,50 €
ECOT	17 965	20 960	4 110	114	43 149 €	2 844 €	- 3 188 €	644	4,95 €
ENCLOS	1 650	7 600	894	-	10 144 €	-	6 250 €	859	-
FAYL BILLOT	27 655	31 440	6 572	2 152	67 819 €	53 675 €	- 156 343 €	930	168,11 €
JOINVILLE	15 675	15 400	4 263	661	35 998 €	16 478 €	- 46 803 €	422	110,91 €
LANGRES	54 255	25 920	8 488	715	89 378 €	17 832 €	- 11 120 €	726	15,32 €
LE DER-ANGLUS	10 125	6 880	1 650	332	18 987 €	8 274 €	- 17 041 €	223	76,42 €
LE DER-GRAND DER	5 280	12 980	2 113	149	20 502 €	3 717 €	- 1 907 €	370	5,15 €
LE DER-HERONNE	10 975	6 840	3 130	126	21 072 €	3 148 €	- 1 533 €	193	7,94 €
LE DER-HORRE	7 490	4 560	1 088	47	13 185 €	1 172 €	- 4 270 €	110	-
LE VAL	8 520	19 240	3 228	438	31 426 €	10 927 €	- 22 715 €	530	42,86 €
LES DHUITS-31	24 125	20 760	2 113	263	47 261 €	6 563 €	- 18 687 €	588	31,78 €
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLIER	4 035	2 440	846	18	7 340 €	460 €	- 2 311 €	77	-
LES DHUITS-BOIS GENARD	6 950	5 200	1 070	134	13 353 €	3 334 €	- 4 668 €	132	35,36 €
LES DHUITS-CRFONTAINES	4 305	5 120	631	151	10 207 €	3 758 €	- 7 855 €	147	53,43 €
L'ETOILE-27	18 075	13 200	3 415	193	34 884 €	4 824 €	- 2 009 €	368	7,09 €
L'ETOILE-VOIVRES	3 380	2 560	899	82	6 921 €	2 035 €	- 4 982 €	66	75,48 €
LIFFOL	10 545	5 920	1 058	45	17 568 €	1 125 €	- 5 538 €	181	-
LIFFOL-ILLOUD	5 105	8 480	1 478	52	15 115 €	1 305 €	- 4 149 €	214	-
MOIRON	4 000	4 280	1 483	95	9 858 €	2 369 €	- 5 072 €	112	45,29 €
MONTIGNY-37	3 500	5 440	1 079	22	10 040 €	542 €	- 3 154 €	140	-
MONTIGNY-52-54	8 420	9 280	2 928	52	20 680 €	1 293 €	- 6 183 €	249	-
NOGENT	3 880	7 680	1 435	10	13 004 €	239 €	- 5 665 €	209	-
ORMOY	10 075	10 080	2 391	479	23 025 €	11 954 €	- 33 606 €	284	118,33 €
POISSONS-CHEVILLON	13 520	15 520	4 664	885	34 589 €	22 073 €	- 66 012 €	454	145,40 €
POISSONS-CUL DU CERF	7 840	16 560	2 235	154	26 788 €	3 829 €	- 1 466 €	434	-
POISSONS-GIC	17 370	23 560	5 946	290	47 167 €	7 244 €	- 3 344 €	663	5,04 €
VILLARS ENAZOIS	15 185	16 160	2 092	273	33 710 €	6 805 €	- 2 385 €	465	5,13 €
	618 225	562 640	119 015	15 956	1 315 836 €	397 998 €	- 791 808 €	16 611	

Budget 24/25

PROPOSITIONS CONTRIBUTIONS DEGATS TERRITORIALES Budget 24/25 à voter en AG 2024			
Zone	Bracelet SAI 24/25 à 30 €	Bracelet SAI 24/25 à 40 €	
Contribution dégâts sur les SAI 1ere attrib 22/23		Contribution dégâts sur les SAI 1ere attrib 22/23	
ARC-CARREFOUR	80,77 €	72,43 €	
ARC-DANCEVOIR	62,26 €	54,12 €	
ARC-GIC	226,29 €	218,61 €	
ARC-ORMANCEY	32,68 €	25,50 €	
AUBERIVE	34,48 €	26,64 €	
BOLOGNE	9,23 €	0,49 €	
BOURBONNE	78,40 €	70,80 €	
BOURMONT	52,87 €	44,68 €	
CHANCENAY	79,04 €	70,65 €	
CHAUMONT	40,90 €	32,74 €	
CIREY/BLAISE	9,62 €	1,16 €	
CORGBIN	67,37 €	59,50 €	
ECOT	12,98 €	4,95 €	
FAYL BILLOT	175,15 €	168,11 €	
JOINVILLE	119,08 €	110,91 €	
LANGRES	23,64 €	15,32 €	
LE DER-ANGLUS	83,23 €	76,42 €	
LE DER-GRAND DER	13,66 €	5,15 €	
LE DER-HERONNE	16,41 €	7,94 €	
LE DER-HORRE	- €	- €	
LE VAL	51,43 €	42,86 €	
LES DHUITS-31	40,33 €	31,78 €	
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLIER	- €	- €	
LES DHUITS-BOIS GENARD	44,59 €	35,36 €	
LES DHUITS-CIRFONTAINES	61,52 €	53,43 €	
L'ETOILE-27	15,74 €	7,09 €	
L'ETOILE-VOIVRES	84,43 €	75,48 €	
LIFFOL	- €	- €	
LIFFOL-ILLOUD	- €	- €	
MOIRON	54,32 €	45,29 €	
MONTIGNY-37	- €	- €	
MONTIGNY-52-54	- €	- €	
NOGENT	- €	- €	
ORMOY	126,18 €	118,33 €	
POISSONS-CHEVILLON	152,76 €	145,40 €	
POISSONS-CUL DU CERF	5,95 €	- €	
POISSONS-GIC	13,66 €	5,04 €	
VILLARS EN AZOIS	13,46 €	5,13 €	

Pascal MENETRIER, Trésorier

Proposition BUDGETS PREVISIONNELS 2024/2025

La Fédération poursuit ses efforts de réduction des dépenses de fonctionnement.

Proposition 1 : HYPOTHESE 1 bracelet Sanglier 30 €

			GLOBAL FDC 52 budget	SERVICE GENERAL budget	SERVICE DEGATS budget
N° comptes		Intitulés des comptes	2024/2025	2024/2025	2024/2025
ACHATS	indemnisation degats, au, Elec, Carbu, fournitures, baches, plants, clotures...	total comptes 60	1 391 940	57 540	1 334 400
SERVICES EXTERIEURS	Loc mobilière et immo, entretiens, assurances, docs...	total comptes 61	213 450	172 300	41 150
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	communication, CHM, Frais deplact, réceptions, téléphone, affranchissements, cotisations	total comptes 62	410 700	203 105	207 595
	ECOCONTRIBUTION		53 957	53 957	0
IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES		total comptes 63	48 948	31 675	17 273
CHARGES DE PERSONNEL		total comptes 64	761 238	464 161	297 077
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	subv, D&I, projet asso, Ecocontrib	total comptes 65	139 500	39 300	100 200
CHARGES FINANCIERES		total comptes 66	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		total comptes 67	0	0	0
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS		total comptes 68	59 365	43 897	15 468
IMPOT SUR LES BENEFICES		total comptes 69	0	0	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES			3 079 098	1 065 935	2 013 163
VENTES	Contrib degats, bracelets, matériels (gilets, signalisation,...)	total comptes 70	1 989 556	59 090	1 930 466
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Etat, Cons Dept, Ecocontrib, FNC, prestations)	total comptes 74	366 798	275 943	90 855
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	timbres, D&I, ecocontrib	total comptes 75	637 372	637 372	0
PRODUITS FINANCIERS		total comptes 76	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		total comptes 77	0	0	0
REPRISE AMORT. ET PROVISIONS		total comptes 78	0	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES		total comptes 79	102 298	102 298	0
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS			3 096 024	1 074 703	2 021 321
RESULTAT			16 926	8 768	8 158

Proposition 2 HYPOTHESE 2 bracelet Sanglier 40 €

			GLOBAL FDC 52 budget	SERVICE GENERAL budget	SERVICE DEGATS budget
N° comptes		Intitulés des comptes	2024/2025	2024/2025	2024/2025
ACHATS	indemnisation degats, au, Elec, Carbu, fournitures, baches, plants, clotures...	total comptes 60	1 421 940	57 540	1 364 400
SERVICES EXTERIEURS	Loc mobilière et immo, entretiens, assurances, docs...	total comptes 61	213 450	172 300	41 150
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	communication, CHM, Frais deplact, réceptions, téléphone, affranchissements, cotisations	total comptes 62	410 700	203 105	207 595
	ECOCONTRIBUTION		53 957	53 957	0
IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES		total comptes 63	48 948	31 675	17 273
CHARGES DE PERSONNEL		total comptes 64	761 238	464 161	297 077
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	subv, D&I, projet asso, Ecocontrib	total comptes 65	139 500	39 300	100 200
CHARGES FINANCIERES		total comptes 66	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		total comptes 67	0	0	0
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS		total comptes 68	59 365	43 897	15 468
IMPOT SUR LES BENEFICES		total comptes 69	0	0	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES			3 109 098	1 065 935	2 043 163
VENTES	Contrib degats, bracelets, matériels (gilets, signalisation,...)	total comptes 70	2 012 778	59 090	1 953 688
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Etat, Cons Dept, Ecocontrib, FNC, prestations)	total comptes 74	366 798	275 943	90 855
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	timbres, D&I, ecocontrib	total comptes 75	637 372	637 372	0
PRODUITS FINANCIERS		total comptes 76	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		total comptes 77	0	0	0
REPRISE AMORT. ET PROVISIONS		total comptes 78	0	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES		total comptes 79	102 298	102 298	0
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS			3 119 246	1 074 703	2 044 543
RESULTAT			10 148	8 768	1 380

VOTE des Hypothèses de financement dégâts et des budgets prévisionnels

VOTE

Proposition 1 : 2269

Proposition 2 : 318

Abstention : 57